

2016-2021

Procès-verbal n° 13a de la séance ordinaire du Conseil général du mardi 19 décembre 2017, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Pierre-Alain Perritaz

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.02 heures.

Présence de 68 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79 membres et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés: (9) Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Marc Bugnon, Rana Eltschinger-Bassil, Marine Jordan, Martin Kuhn, Tina Odermatt, Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Alexandre Sacerdoti.

Absents: (2) Mme et M. Naïma Khamel Seewer et Emmanuel Kilchenmann.

Scrutateurs: Mme et MM. Caroline Chopard, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assiste à la séance: M. Laurent Simon-Vermot.

Assistance technique: Mme Gisèle Cotting.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette $12^{\text{ème}}$ séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, en particulier M. Laurent Simon-Vermot, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 30 novembre 2017, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

- 1. Communications du Président;
- 2. Approbation des procès-verbaux n° 12a et b de la séance du Conseil général des 30 et 31 octobre 2017;
- 3. Crédit d'étude de 1'350'000 francs pour la transformation et rénovation du bâtiment 1905 du Cycle d'orientation de Jolimont Message n° 24;
 - Rapport de la Commission financière
 - Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
 - Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
- 4. Examen du Budget de fonctionnement 2018 de la Commune Message n° 23;
 - Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances Rapport de la Commission financière
 - Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction
- 5. Examen du Budget des investissements 2018 de la Commune Message n° 23;
 - I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)
 - II. Octroi et inscription des investissements traités avec le Budget (catégorie II)

1.	300.506.19	Renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2018	Fr.	525'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
2.	312.506.00	Renouvellement du mobilier CO de Jolimont	Fr.	400'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
3.	401.506.23	Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" 2018	Fr.	100'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
4.	401.506.24	Radars pour installations lumineuses 2018	Fr.	80'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
5.	402.506.00	Raccordements électriques pour manifestations	Fr.	200'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
6.	420.506.31	Achat fourgon PR (2011) de Givisiez	Fr.	55'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti		

		selon les prescriptions légales.		
7.	420.506.32	Achat tonne-pompe (2005-2013) de Givisiez	Fr.	50'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
8.	420.506.33	Achat véhicule intervention (2014) de Givisiez	Fr.	45'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
9.	430.501.13	Mise en conformité des passages piétons 2018: études	Fr.	150'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
10.	430.501.14	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2018	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
11.	520.501.19	Entretien des chaussées et trottoirs 2018	Fr.	620'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
12.	520.501.20	Dangers naturels: assainissement des falaises 2018	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
13.	520.501.21	Loi sur les handicapés (Lhand) - mise en conformité des arrêts TC 2018	Fr.	150'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
14.	520.501.22	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2018	Fr.	700'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
15. 520.501.2	520.501.23	Ouvrage d'art: mur de la place de la Palme, fontaine et voûte	Fr.	60'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
16.	520.501.24	Ouvrage d'art: pont de Zaehringen	Fr.	170'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
17.	520.501.26	Pont Zaehringen: étude architecturale portant sur l'intégration des filets de protection anti- suicide	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
18.	520.506.19	Saleuses / remplacement 2018	Fr.	50'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti		

		selon les prescriptions légales.		
19.	520.506.20	Véhicules / remplacements 2018	Fr.	290'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
20.	531.501.10	Décharge de Châtillon étapes 5 et 6	Fr.	2'000'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
21.	531.501.11	Décharge de Châtillon: traitement des déchets et boues de voirie	Fr.	2'900'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
22.	531.506.01	Décharge de Châtillon: remplacement de la torchère	Fr.	300'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
23.	532.501.47	Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	Fr.	1'500'000
		Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.		
24.	532.506.06	Station d'épuration: traitements des micro- polluants	Fr.	250'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
25.	611.503.31	Assainissements énergétiques: système de chauffage 2018	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
26.	611.503.32	Assainissements énergétiques des bâtiments communaux: enveloppe 2018	Fr.	450'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
27.	611.503.33	Joseph-Piller: transformation intérieure, réfection halle de sport, aula (exposition) et hall d'entrée	Fr.	300'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
28.	611.503.34	Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2018	Fr.	150'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
29.	612.503.09	Halle sport Motta: réfection vestiaires et enveloppe - travaux	Fr.	200'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

30.	612.503.11	Vignettaz – Bâtiment B: rénovation / transformation – études	Fr.	600'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
31.	612.503.15	CAD Vignettaz – Avance Groupe E Celsius sur frais d'exploitation pour les 20 prochaines années	Fr.	585'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
32.	612.503.17	CAD Vignettaz: contribution de raccordement, adaptation centrale et distribution existante, travaux	Fr.	200'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
33.	612.503.18	CO Belluard: rénovation des salles de classes: 1 ^{ère} étape 2018 – études	Fr.	450'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
34.	612.503.19	CO Jolimont: vestiaires halles de gym et sous- station	Fr.	200'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
35.	612.503.20	Site scolaire du Jura: assainissement énergétique des bâtiments A, F et G suite à l'introduction du CAD	Fr.	210'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
36.	612.503.21	Ecole enfantine de la Heitera, réfection des revêtements de sol, ventilation naturelle de faux-plafonds, travaux	Fr.	50'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
37.	612.503.22	Jura G: ancienne maison concierge, salles spéciales et logopédie, travaux	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
38.	613.503.35	Gottéron 13: rafraichissement après départ des locataires, travaux	Fr.	80'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
39.	613.503.37	Pierre-Aeby 3: Arcades chauffage et CAD	Fr.	225'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
40.	613.503.38	Villa Caecilia: fond, murs, plafond et étanchéité	Fr.	360'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

41.	615.503.00	Création d'un WC public au Parc des Maggenberg, études et travaux	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
42.	618.503.33	Route des Neigles 39: assainissement: études	Fr.	50'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
43.	620.501.66	Fribourg (ou)vert: réalisation projets paysagers: études et travaux Agglo 3NP.07.03 (Ae PA3)	Fr.	130'000
		Ces études et travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
44.	620.501.67	PAL révision – logements + communication: compléments, études	Fr.	100'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
45.	620.501.72	Plan directeur du mobilier urbain et déploiement sur trois ans (2019, 2020, 2021), étude	Fr.	80'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
46.	620.503.73	Réaménagement de la place du Pertuis et de la rue de la Neuveville: études	Fr.	55′000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
47.	620.501.76	Paysage Nature en Ville, réalisations 2018	Fr.	150'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
48.	620.501.77	Grand-Places - Espaces publics sur le parking de liaison et à l'arrière de Fribourg centre	Fr.	150'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
49.	621.500.08	Place de jeux route de la Gruyère: étude et travaux	Fr.	190'000
		Ces études et travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
50.	621.506.16	Parcs et Promenades - cimetière ; véhicules / remplacement 2018	Fr.	70'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
51.	700.506.52	Renouvellement périodique équipements datacenters	Fr.	420'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

52.	700.506.54	Fibre optique FriNet ^a	Fr.	70'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
53.	700.506.56	Acquisition d'une solution de gestion pour le domaine des accueils extrascolaires (AES)	Fr.	90'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
54.	700.506.57	Acquisition d'une solution de gestion pour le domaine des ressources humaines (SIRH)	Fr.	120'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
55.	911.501.03	Terrains de football du Grabensaal: changement des mâts d'éclairage	Fr.	125'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
56. 911	911.503.02	Guintzet: assainissement WC publics y compris WC handicapés	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
57.	911.506.00	Terrains de football: arrosage automatique	Fr.	80'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
58.	914.503.00	Gîte d'Allières: extérieur	Fr.	200'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
59.	915.503.04	Piscine du Levant: assainissement canalisation autour bassin	Fr.	60'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
60. 9	917.506.00	Halle omnisports: complément installation sono	Fr.	100'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		

- III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un Message du Conseil communal (catégorie III)
- 6. Votes finals sur le Budget 2018 de la Commune;
 - a. Budget de fonctionnement
 - b. Budget des investissements
- 7. Plan financier 2018-2022;

Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances Rapport de la Commission financière

- 8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux;
- 9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 3 de M. Claude Schenker (DC/vI) lui demandant une étude sur la faisabilité d'un nouveau site scolaire, voire d'une ou plusieurs nouvelles filières scolaires, à Gambach;
- 10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 20 de Mme et MM. Bernhard Altermatt, Marc Bugnon (DC/vI), François Ingold (Verts), Christophe Bettin (PLR), Daniel Gander (UDC), Vincent Pfister (CG-PCS) et Lise-Marie Graden (PS) lui demandant d'étudier la mise à disposition (sur demande) d'une "carte de résidence" aux habitants de la commune;
- 11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 29 de Mmes et MM. François Ingold, Fabienne Menétrey (Verts), Marine Jordan, Sandra Sabino (PS) et Bernhard Altermatt (DC/vI) lui demandant d'établir une liste d'endroits de la ville où des arbres pourraient être plantés;
- 12. Décision quant à la transmission:
 - de la proposition n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal la modification des articles 28, 29, 30, 31, 32 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal du 5 juin 2000 relatifs au système particulier des retraites des Conseillers communaux (cf. comptes 2016 n° 100.307.00/pensions aux retraités: 990'347 francs). Il demande leur abrogation;
 - du postulat nº 56 de MM. Pierre Marchioni et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de supprimer l'huile de palme et ses produits dérivés dans les cuisines, restaurants et autres institutions liées à la Ville;
- 13. Réponse à la question n° 60 de M. Martin Kuhn (PS) relative à l'autorisation de se rendre à l'école en vélo pour les enfants scolarisés;

1 Communications du Président

Le Président.

A. Vous avez reçu des carafes. Elles sont offertes par SINEF SA et Eau de Fribourg SA. L'emballage et le conditionnement ont été réalisés par le Centre d'intégration socioprofessionnelle, à Fribourg. Vous pourrez emporter vos carafes chez vous grâce aux sacs SINEF que vous avez reçus. Cette remise de carafes s'inscrit dans le prolongement de la campagne effectuée depuis 2015 par Eau de Fribourg SA pour l'eau potable, laquelle a notamment donné lieu à l'Aqua expo, à BlueFACTORY, en juin 2017. Ce cadeau ne vous autorise pas à boire dans la salle! Je profite quand même de saluer la présence de M. Philippe Perritaz, Directeur général de SINEF, qui est présent dans la tribune ce soir. M. Perritaz, merci beaucoup pour ce présent. (Applaudissements).

- B. Nos collègues suivant se sont excusés pour la séance de ce soir. (cf. supra).
- C. Je prends acte de la démission de M. Mathieu Perrin du Conseil général avec effet au 10 décembre 2017. Il est également membre du Conseil d'agglomération. Les procédures pour repourvoir à ces différentes fonctions sont d'ores et déjà entamées.
- D. Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle. Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous rappelle également que notre règlement nous contraint à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.

Selon l'article 51, al. 3 et 4 du RCG, une fois que la discussion de détail est close, les rapporteurs/euses et le Conseil communal sont invités à répondre aux interventions et à se déterminer à leur sujet. Après prise de position des rapporteurs/euses, le Président-e peut donner à nouveau la parole aux membres auxquels il a été répondu s'il s'agit de rectifier une inexactitude manifeste ou d'apporter brièvement une clarification.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée, il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

- E. Enfin, je vous remercie d'apporter avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.
- F. Compte de tenu de l'ordre du jour chargé, nous ne ferons pas de pause ce soir. La séance sera levée vers 22.30 heures et sera suivie d'une verrée au Café du Gothard. Autre information importante: la séance de demain soir commencera également à 19.00 heures. Soyez vraiment bien à l'heure, une surprise vous attend.

2. Approbation des procès-verbaux n° 12a et b de la séance du Conseil général des 30 et 31 octobre 2017

Le Président. Y-a-t-il des remarques quant à ces procès-verbaux?

Cela ne semble pas être le cas, ils sont donc adoptés avec tous mes remerciements à son rédacteur, M. Maridor, ainsi qu'à ses collaboratrices.

3. Crédit d'étude de 1'350'000 francs pour la transformation et rénovation du bâtiment 1905 du Cycle d'orientation de Jolimont – Message n° 24

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec forte motivation et une attention de tous les instants que la Commission financière s'est réunie en date du 28 novembre 2017 pour débattre du Message n° 24 relatif au crédit d'étude de 1'350'000 francs pour la transformation et rénovation du bâtiment 1905 du Cycle d'orientation de Jolimont. Pour mener à bien ses débats, la Commission financière a eu l'avantage de pouvoir compter sur la présence de Mme la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray et de Mme Nicole Surchat Vial, Architecte de Ville.

Afin de ne pas prolonger les débats, et étant donné mon état qui fera douter plus d'un que le Président de la Commission financière passera peut-être l'hiver, je vais me cantonner, si vous êtes d'accord, aux aspects financiers. Mon collègue, Président de la Commission de l'édilité, présentera, avec la fougue qu'on lui connaît, les aspects édilitaires bien mieux que personne.

A titre liminaire, la Commission financière a beaucoup apprécié la qualité du Message présenté. Nous nous sommes néanmoins questionnés sur les six points suivants:

- 1. La Commission financière est très heureuse que des investissements soient planifiés pour la rénovation du bâtiment de 1905. Elle s'est demandée si néanmoins le bâtiment de 1970 sera aussi lifté ces prochaines années, ce qui n'est pas prévu au Plan financier, si ce n'est des investissements de maintenance.
- 2. La Commission financière s'est interrogée aussi sur l'affectation du bâtiment du Jura, qui accueille aujourd'hui des classes du CO de Jolimont. Etant donné le manque de classe des cycles 1 et 2 à l'école du Jura, il est plus que probable que le bâtiment accueillera le plus rapidement possible des classes d'école primaire momentanément stationnées à la Deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg (DOSF).
- 3. La Commission financière propose au Conseil communal de réfléchir à l'opportunité de repenser sa politique en matière de matériel informatique dans les cycles en se posant la question suivante: est-ce un investissement durable de construire des salles d'informatique dans un bâtiment scolaire en 2018?
- 4. Il est intéressant de savoir que le bureau d'architectes Deschenaux Follonier, qui avait reçu le second prix du concours de la Vignettaz, ait été mandaté en gré à gré pour l'avant-projet. Suite à l'avant-projet, un marché public a été ouvert et 13 architectes et ingénieurs ont soumissionné, dont le bureau Deschenaux Follonier, ce qui nous a laissé perplexes. Il nous a été assuré que la loi sur les marchés publics a été pleinement satisfaite. N'étant pas des spécialistes en la matière, la Commission financière laisse le soin au Service juridique de la Ville de vérifier le respect de la loi en vigueur.
- 5. Au niveau des marchés publics toujours, les quatre critères étaient l'organisation du candidat, ses références, sa compréhension de la problématique et le prix de l'offre, ce dernier critère valant 30%. La Commission financière a relevé qu'il n'y a pas de critères particuliers en matière de développement durable et de la promotion des entreprises locales.

6. La Commission financière a apprécié qu'une recherche de subventions soit largement menée, autant au niveau de l'utilisation du bâtiment que de la complexité de sa rénovation.

En s'inspirant des six points mentionnés, la Commission financière a préavisé favorablement, à l'unanimité des huit membres présents, le crédit d'étude de 1'350'000 francs pour la transformation et rénovation du bâtiment 1905 du Cycle d'orientation de Jolimont.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. C'est le 22 novembre que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter le Message n° 24.

Je remercie les représentants du Conseil communal et de l'Administration pour l'ensemble des éléments explicatifs et complémentaires apportés durant cette séance.

Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas sur les informations que vous avez pu y lire. Je ne reviendrai pas non plus sur les éléments relevés par la Commission financière, comme la question de l'assainissement du bâtiment 1970 sur lequel la Commission s'est également interrogée.

La Commission relève l'excellent travail qui a été réalisé afin d'obtenir l'avant-projet que nous avons entre les mains. Elle soutient la variante retenue, à savoir celle qui prévoit un assainissement du bâtiment 1905 permettant en particulier l'exploitation de l'ensemble de la volumétrie des combles.

Nous relevons le respect montré envers ce bâtiment plus que centenaire, respect qui semble être nettement plus grand que celui de nos prédécesseurs chargés de la rénovation de 1970. C'est sans faire la révolution que toutes les surfaces disponibles ont été mises en valeur afin d'assurer une utilisation optimale tenant compte des contingences de ce début de 21^{ème} siècle.

La nouvelle liaison prévue avec le bâtiment du CO de Jolimont remplace avantageusement la liaison dite administrative conçue en 1970. Les nouveaux espaces ainsi créés permettront véritablement de se sentir dans un seul établissement scolaire et faciliteront les déplacements des élèves.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi n'a été présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 10 membres présents et avec enthousiasme que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préaviser favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Message contient un chapitre "Clause du besoin". Nous souhaiterions donc vous donner des explications quant aux besoins d'agrandir ce bâtiment et vous donner des informations concernant le développement et la planification de ce site par rapport au nombre d'élèves. Je passe la parole à ma collègue Mme A. de Weck, Directrice des Ecoles.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. La transformation de ce bâtiment constitue en fait la deuxième étape de notre planification des infrastructures scolaires du niveau CO.

La première étape était bien entendu la construction de la DOSF. Celle-ci a permis de déplacer les élèves alémaniques dans le nouveau CO qui a été construit à côté de l'école du Jura. Cela a libéré le bâtiment que nous désignons dorénavant sous l'appellation Jolimont 1905 et qui fait l'objet du présent Message. Comme tout le monde le sait, le bâtiment Jolimont 1905 se situe à côté du CO Jolimont pour les élèves francophones.

Depuis de nombreuses années, le CO de Jolimont ne peut pas accueillir l'ensemble de ses élèves sur son site. Sept classes de CO occupent des salles de l'école primaire du Jura. L'accroissement démographique dû au développement de notre ville rend encore plus urgent l'élargissement du CO de Jolimont dans le bâtiment laissé libre par les élèves de la DOSF. En page 4 du Message, vous avez la présentation de la clause du besoin. Comme vous le savez, la Ville de Fribourg (pour les CO de la Sarine en collaboration avec l'Association des CO de Sarine Campagne et du Haut-Lac français) a mis au point un outil qui permet d'évaluer la croissance du nombre d'élèves pour les dix prochaines années. Nous savons qu'il manquerait sept classes à la rentrée 2020 si nous n'utilisions pas ce bâtiment en plus des sept classes sises au Jura.

Cela nous oblige à utiliser tous les espaces disponibles, ce qui justifie le programme des travaux tels qu'il vous est présenté: tout d'abord la transformation des combles. Cette transformation nécessite des travaux très conséquents. On relèvera l'état actuel de la toiture qui est très problématique car rien n'a été entrepris pendant de nombreuses années. L'isolation de ces combles accroît considérablement le coût de ces travaux. Cela constitue l'une des mauvaises surprises qui ont gonflé le devis par rapport aux premières estimations.

Ensuite s'est avéré qu'il était nécessaire de créer une nouvelle liaison entre les deux bâtiments qui réponde aussi aux besoins scolaires. En effet, les élèves doivent pouvoir se rendre facilement d'un bâtiment à l'autre. Dans le bâtiment 1905 seront concentrées l'administration et les salles communes (bibliothèque, salle de musique, cafétéria, salle des maîtres, salle de lecture). Les salles ainsi libérées dans le bâtiment Jolimont 1970 seront transformées en salles de classes. Nous aurons ainsi 45 salles au lieu des 29 (22 sur le site et 7 salles sises sur le site du Jura). En outre, cette entrée permet l'accès aux personnes à mobilité réduite, ainsi que leur accès à la cour extérieure.

Nous avions dans l'ancien Plan financier 2017-2021 3'510'000 francs répartis pour 300'000 francs au Budget 2017 et le solde de 3'210'000 francs en 2018. Ce plan ne prenait pas en compte le mauvais état du bâtiment qui nécessite, comme je vous l'ai dit, une isolation et la rénovation des combles, ni la création de cette nouvelle liaison. Les travaux ne prenaient en compte que la restauration des salles de classes.

Le Plan financier actualisé présente, en plus du présent Message de 1'350'000 francs, un montant de 12'150'000 francs réparti sur les années 2018, 2019 et 2020. Ces modifications et ces transformations correspondent à la clause du besoin.

Je terminerai par la réponse à une question qui nous a été posée en Commission de l'édilité, à savoir si la construction d'un CO par l'Association des CO Sarine et Haut-Lac à Belfaux ou à Grolley aurait pour conséquence que les élèves de l'Association ne viendraient plus dans son CO. Ne voyons-nous pas trop grand?

Ma réponse est la suivante. Lorsque les élèves de l'Association partiront, les locaux libérés pourront recevoir les élèves du CO du Belluard. Il faut savoir que ce CO, construit pour recevoir 500 élèves, en

reçoit plus de 700. Six classes ne sont d'ailleurs pas sur le site du Belluard mais à la Villa Cecilia et deux classes dans des pavillons de l'école primaire du Bourg. Tous ces élèves pourront revenir sur le site principal. En outre, les classes pourront être remises aux normes, ce qui n'est actuellement pas le cas. Sur la base des chiffres à notre disposition, du coup nous n'envisageons plus un agrandissement du CO du Belluard, mais uniquement une mise aux normes.

Cela constituera la troisième étape de notre plan des infrastructures scolaires. Nous prévoyons de remettre à jour ce plan dans le courant de l'année 2018 et on vous le présentera.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. C'est avec deux crédits votés en 2016 et en 2017 que le Conseil communal a pu mandater les architectes Deschenaux et Follonier et des ingénieurs pour réaliser d'abord un étude de faisabilité, et ensuite une étude d'avant-projet. Le résultat est convainquant et je remercie les architectes pour leur excellent travail. Le moment est donc venu de demander le crédit d'étude pour un montant de 1'350'000 francs.

L'avant-projet a été développé dans le plus grand respect de la qualité historique et patrimoniale du bâtiment. Il a pris en considération les besoins croissants relatifs à l'augmentation du nombre d'élèves, comme présenté par Mme A. de Weck, tout en respectant le bâti. Une école est un lieu de vie, parfois le seul vrai lieu de vie pour des adolescents. C'est la qualité du bâti qui fait souvent la différence dans le comportement des jeunes. Cette transformation est de qualité, mais pas d'une qualité exagérée. Les deux bâtiments formeront un seul site et une passerelle rendra cela possible. Vu l'augmentation du nombre d'élèves et d'enseignants, cette connexion est indispensable, de même que l'utilisation de l'espace sous la toiture du bâtiment. Une bibliothèque, des salles d'archives et un espace de lecture devront y prendre place. Comme vous avez pu lire dans le Message, à la page 9, la toiture existante rencontre un problème d'étanchéité à l'eau et à l'air. Elle ne dispose pas de sous-couverture. Une isolation s'impose et permettra une réduction de la consommation énergétique de 44%. L'avant-projet prévoit d'ailleurs également une toute nouvelle installation de distribution et d'émission de chaleur, le tout approvisionné par le chauffage à distance FRICAD III. Cette phase d'avant-projet a finalement permis de définir d'une part, le programme et d'autre part, le degré d'intervention sur le bâtiment 1905 et a relevé des coûts bien supérieurs à ceux énoncés dans un premier temps. Le crédit d'étude pour la transformation et la rénovation du bâtiment 1905 du Cycle d'orientation de Jolimont s'élève à 1'350'000 francs. Il englobe le développement du projet jusqu'aux appels d'offres, ainsi qu'une partie des frais et des taxes. Il représente 41% de part-prestations de l'architecte et 34% de part-prestations de l'ingénieur civil. Le coût total est de 12'150'000 francs auxquels s'ajoutent les 490'000 francs déjà votés. Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter ce crédit.

Der Studienkredit, um welchen ich Sie im Namen des Gemeinderates ersuche, beruht auf einer Machbarkeits- sowie einer Vorprojektstudie. Beide Studien haben aufgezeigt:

- dass das Programm den Raumanforderungen entspricht (von 29 auf 45 Klassenzimmer);
- dass der Dachstock ausgebaut und vor allem isoliert werden muss;
- dass ein energetischer Gewinn von 44% verbucht werden kann, indem der Dachstock isoliert wird und neue Fenster eingebaut werden;
- dass das Gebäude den Anforderungen an behindertengerechtes Bauen entspricht;
- dass die Passerelle die beiden Gebäude zu einem einzigen Schulkomplex verbinden wird.

Diese substantiellen Renovationsarbeiten haben ihren Preis. Die Gesamtkosten belaufen sich auf

über 12 Millionen Franken, der Studienkredit auf 1'350'000,00 Franken. Ich danke Ihnen im Namen des Gemeinderates für Ihre Zustimmung zu diesem Kredit.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dupré Bernard (UDC). C'est avec un grand intérêt et l'attention voulue que le groupe UDC a analysé le Message n° 24 du Conseil communal. La clause du besoin mise à jour selon les statistiques officielles de novembre 2016 et avec une projection sur quatre ans indiquent en résumé que pour ce site de Jolimont, le nombre d'élèves passera de 796 pour la période 2016-17 à plus de 900 pour la période 2020-2021, et qu'il manquera de ce fait 11 classes à la rentrée scolaire 2020. Si l'on se projette sur dix ans, le nombre d'élèves devrait atteindre les 946.

Suite au départ du Cycle d'orientation de langue allemande pour la DOSF au Jura, à la rentrée scolaire 2016, les locaux libérés sont maintenant à rénover et à transformer en vue de leur affectation au CO de langue française actuellement à l'étroit dans l'ancienne bâtisse de 1970. De plus, cette transformation permettra aussi de rapatrier les sept classes secondaires de Jolimont qui avaient été délocalisées par manque de place dans l'école primaire de Sainte-Agnès ainsi que les trois salles de cours de langue destinées aux élèves primo-arrivants allophones occupant actuellement les anciens locaux du concierge.

La variante retenue ou proposée par la Commission de bâtisse prévoit l'assainissement de l'entier du bâtiment de 1905 et permet l'exploitation de l'ensemble de la volumétrie des combles. La nouvelle liaison qui se doit d'être minimale et légère servira aussi d'entrée principale au site tout en facilitant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en leur offrant deux accès de plain-pied.

Par l'ajout de cette nouvelle liaison ainsi que les diverses interventions dans le bâtiment de 1905, ce n'est pas moins de 16 classes supplémentaires ainsi que des nouveaux espaces nécessaires au fonctionnement de l'établissement qui verront le jour.

Le projet prévoit aussi l'assainissement et la mise en conformité des installations techniques. De ce fait, le groupe UDC qui depuis des années insiste sur la production d'une énergie propre, notamment à l'aide de panneaux solaires, persiste sur la nécessité de concrétiser une telle réalisation sur la partie la plus appropriée du complexe qui se prête parfaitement à la production de cette énergie.

En conclusion, le groupe UDC soutiendra dans une large majorité ce crédit d'étude de 1'350'000 francs.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a évidemment étudié ce Message n° 24. Il est convaincu du besoin d'utiliser tous les espaces disponibles des bâtiments scolaires, vu l'évolution du nombre d'élèves au CO. Concernant le projet, nous relevons principalement le respect envers l'ancien bâtiment, dans sa structure et dans ses espaces, et l'utilisation des combles qui permet de valoriser des volumes existants, et aussi l'amélioration du bilan énergétique du bâtiment. Il s'agit donc d'une opération tout à fait intéressante à ce niveau-là. Nous relevons aussi la qualité de l'avant-projet présenté avec la création d'une nouvelle entrée et d'un grand hall vitré qui donne une liaison de

qualité entre les deux bâtiments. Cela remplacera en tout cas très avantageusement le système actuel. Cette structure légère et lumineuse respecte aussi bien l'ancien bâtiment. C'est avec ces quelques remarques le groupe CG-PCS soutiendra à l'unanimité le Message n° 24.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

Kilde Gisela (DC/vI). Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le groupe DC/vI a examiné attentivement le Message n° 24 concernant le crédit d'étude pour la transformation et rénovation du bâtiment 1905 du Cycle d'orientation de Jolimont.

Ganz entgegen der guten Feedback-Kultur, werde ich heute mit der Kritik beginnen, bevor ich gestützt auf die positiven Punkte zur Schlussfolgerung der Gruppe komme.

L'ancien Plan financier prévoyait un montant de 3'510'000 francs pour la rénovation du bâtiment 1905, bien que ne connaissant pas tous les éléments du projet. Aujourd'hui, le total du crédit demandé est de 1'350'000 francs, les crédits déjà votés étant de 490'000 francs et l'estimation du crédit d'ouvrage s'élèvant à plus de 10 millions de francs. Il faut donc constater que ce projet demandera des investissements beaucoup plus élevés qu'annoncés à l'origine. Le groupe s'est donc permis la réflexion relative à la définition du luxe: quel prix pour la rénovation d'un bâtiment scolaire est encore justifié et à partir de quel montant on parlerait plutôt de luxe? Pour résumer, le groupe s'est montré uni dans l'idée que la Ville ne pourrait en principe pas se permettre de luxe. Aussi, le groupe espère que les coûts seront bien cadrés dans la suite du projet. Cependant, le groupe se montre totalement convaincu par la solution proposée, notamment par la liaison entre les deux bâtiments en respectant les anciens bâtiments, par le grand hall d'accueil et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au moyen des ascenseurs. Le groupe est également favorable à la transformation de ce bâtiment en créant plus d'espaces et davantage de salles de classes.

Seule la question d'une éventuelle problématique de déflocage s'est posée et nous n'avons pas vraiment de réponse. A la fin de sa discussion, le groupe s'est montré favorable à la solution proposée et soutiendra ce crédit d'étude.

Rapport du groupe libéral-radical

Bettin Christophe (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le Message n° 24 portant sur le crédit d'étude pour la transformation et la rénovation du bâtiment 1905 du CO de Jolimont. Notre groupe partage les remarques de la Commission de l'édilité et de la Commission financière, Commissions de la part desquelles nous avons reçu des informations pertinentes et complètes justifiant l'actuelle demande de crédit et la nécessité de l'investissement prévu dans le Plan financier quinquennal 2018-2022.

En soutenant le crédit d'étude pour les travaux de rénovation, nous attirons l'attention du Conseil communal sur la maîtrise des coûts liés au projet, ceci compte tenu du fait que la procédure ouverte d'appels d'offres de prestations auprès des architectes est en cours suite à l'avant-projet et chiffré à +/- 15%. Nous aimerions bien sûr que dans le cadre de ce concours les chiffres restent dans le cadre de cette fourchette citée. Avec un investissement global estimé à 12,6 millions de francs, le Conseil communal poursuit sa planification de réfection des sites scolaires et nous nous en réjouissons. Nous comptons sur sa diligence dans l'adjudication des travaux. Du point de vue de son financement, le groupe libéral-radical soutient le crédit d'étude pour le présent investissement.

Ayant invité à titre personnel le Conseil communal à une réflexion approfondie et globale sur l'avenir des bâtiments scolaires existants, et pour certains vieillissants lors de notre séance de septembre dernier, je prie le Conseil communal de se positionner clairement sur ses velléités d'achat ou autres opportunités d'achat d'ouvrages pouvant être envisagés comme bâtiment scolaire en ville de Fribourg.

Die FDP-Fraktion unterstützt diesen Kredit und dankt Frau Surchat Vial und Frau Gemeinderätin Burgener Woeffray für die Informationen und Unterlagen.

Rapport du groupe socialiste

Grandjean Alexandre (PS). Le groupe socialiste est favorable au présent crédit d'étude. Après la première pièce du grand domino scolaire que constituait la DOSF, nous arrivons à la deuxième étape de la remise à jour des bâtiments scolaires du Cycle d'orientation: la transformation du bâtiment de 1905 de Jolimont. Et les bases sont déjà prêtes pour la suite au Belluard, nous ne pouvons que nous féliciter de cette avancement très efficace.

Le projet prévoit une liaison entre les bâtiments respectueux du patrimoine architectural et historique. Au-delà du caractère esthétique qui donne une bonne unité au site et dont le caractère vitré confère une certaine élégance, le projet facilite l'accès aux personnes en situation de handicap grâce aux deux ascenseurs prévus. Avec une utilisation des combles sur deux niveaux et l'utilisation des combles supérieurs pour la bibliothèque et la salle de musique, le projet prévoit une affectation de cet espace d'une originalité certaine. Vu la qualité architecturale, nous estimons même qu'il aurait été bienvenu de continuer à travailler avec cet architecte. En effet, avec une mise en concurrence ultérieure, l'auteur de ce projet tout à fait remarquable pourrait se voir éliminé par la suite.

Enfin, nous relevons que ce projet ne donne pas des réponses à toutes nos interrogations. Nous nous réjouissons de bénéficier de plus d'informations une fois que le projet aura été étudié en vue de sa réalisation et que nous puissions en débattre à nouveau ultérieurement dans le cadre du crédit d'ouvrage.

Rugo Claudio (PA). Ainsi donc nous nous penchons sur le Message n° 24 écrit de main de maître. À cela, le Parti des Artistes apprécie le jeu, le jeu des devinettes. Nous laissons tous, par un mot, une tournure de phrase, certains des fautes d'orthographe, d'autres des virgules en lieu et place de points, nous laissons tous des empruntes et ce n'est pas Pierre Bellemare qui me contredira!

"Pour les Cycles d'orientation (CO), un outil comparable a été mis en place en collaboration avec l'Association. L'ancien site de la DOSF, après rénovation, sera occupé par le CO de Jolimont. En outre, l'Association a l'intention de construire un nouveau CO, qui permettra de décharger celui du Belluard. On peut donc espérer que, d'ici 2027, toutes les infrastructures planifiées auront été construites et que l'ensemble des salles de classe répondront aux normes tant du point de vue pédagogique que didactique.

Antoinette de Weck, Conseillère communale, Vice-Syndique et Directrice des écoles". (Texte tiré de la plaquette de présentation de la DOSF (mai 2017)).

C'est de la pure fiction: penser et écrire 2027, soit dans dix ans. Non, mais je rêve? Ainsi, le Conseil communal nous promet, par la voix de Mme la Conseillère communale, un futur resplendissant ou le

meilleur des mondes. C'est du Voltaire et non du Molière dans le théâtre politique dont nous sommes tous les acteurs factices. En ce pays historiquement catholique et PDC, la messe est dite. C'est le comble. Le c-h-o-e-u-r du Conseil communal chante à l'unisson et se construit sa salle de répétition dans les combles de l'école secondaire de Jolimont.

Je le répète encore une fois: le Conseil communal arrive à envisager l'avenir à dix ans et peine à prédire de six mois en six mois les travaux à Beauregard; ce qui fait hérisser les poils et palpiter les co-o-e-u-r-s des plus anciens du quartier. Bravo à Mme Goumaz pour son compte-rendu, cependant les deux commerçants qui pleurent misère font partie, encore et toujours, de la classe dominante. J'eusse aimer entendre les pleurs de cordonniers, d'artisans mais malheureusement ils ne font plus partie du tissu économique de ce quartier qui, comme la Ville de Fribourg dans son entier et sa périphérie, devient peu à peu un grand dortoir. Ainsi jaloux de sa trop proche concurrence, le Conseil communal fit feu de tout bois de l'auberge de jeunesse.

Fort de ces idées vaporeuses et nostalgiques, le Parti des Artistes déplore le manque de vision du Conseil communal dans la gestion du gros dossier nommé "École avec s". D'aucuns d'entre vous, les plus anciens, fidèles au poste, ont voté le crédit de construction. À la dernière séance de la législature précédente, (ils), vous avez voté le crédit d'étude et préalablement organisé un concours d'architecture. A ma connaissance, le projet "école de la Neuveville" est reporté à 2024; respectant ainsi, le fameux délai de 2027.

Quand est-ce que le Conseil communal, comme tout un chacun, saura admettre et reconnaître ses propres erreurs? C'est un appel à titre personnel avec les pierres, avec les hommes aussi. À l'aide de tableaux, le Conseil communal fit parler les chiffres à sa convenance. Et un ou deux ans plus tard, aucun compte ne fut et n'est demandé; aucune erreur admise. Eh bien, les dépenses avoisinent le million de francs. Je dis simplement bravo!

Oui, le Parti des Artistes s'intéresse de loin comme de près à tout ce qui touche à l'architecture! Oui, le Parti des Artistes s'illusionne avec le peu d'évolution possible: il croit encore et encore à la portée pédagogique. Même si la pensée de Voltaire ou de Rousseau ne brille pas dans ce Parlement - je me réfère à l'inégalité de traitement pour les sièges aux Commissions où l'on multiplie les postérieurs d'aucun et laisse les indépendants à terre. Oui, nous devons continuer à penser de manière saine avant que la sénilité nous gagne.

J'en viens à l'analyse terre à terre de ce projet au cas où les données présentées sont du domaine que je qualifierais de "juste" ou de" véridique": sans faire appel à un acousticien, ni déployer la horde de physiciens et ingénieurs. Faisons confiance aux anciens qui savaient construire en dur et ceci pour de longues décennies, voire un siècle dans ce cas précis. Il est complètement faux de vouloir construire dans les combles. Les inconvénients pèsent de tout leur poids sur la statique de cette noble bâtisse. Il est dommageable de vouloir renforcer l'ultime dalle qui n'en est point. Les combles remplissaient et remplissent toujours une fonction importante dans l'architecture. Elles sont aux premières loges encaissant vents, neige, fortes pluies et rayons de soleil. Elles tempèrent.

"Rien de mieux qu'une poutraison nue". Placer les cours de musique dans les sous-sols ou les combles, c'est mettre à l'écart du savoir les arts. Pourquoi n'enseignerait-on pas les matières nobles que sont les mathématiques, le français ou l'allemand au même endroit?

Il est complètement faux de vouloir installer des salles de musique où les variations de température désaccordent les instruments. Le Président de la Commission financière, en qualité de pianiste, pourrait nous exposer son savoir en la matière, lui qui sait jouer des notes comme des mots.

Au mois de canicule, il est méritoire de vouloir enseigner la musique devant une classe avachie et M. J.-P. Siggen n'a pas prévu de gratification à cet effet pour les enseignants!

Rénover le bâtiment sans le transformer, oui. Vouloir faire du neuf avec du vieux. Aurait-on idée de mettre un septième œuf dans une barquette de six? Eh bien, c'est 790 élèves qu'on place dans une école construite pour 500!

Et c'est pourtant les seules solutions envisagées au niveau des bâtiments scolaires; comme ce fut le cas à la Vignettaz. Le quatuor vocal, mixte et communal, emmené par le Directeur syndical rentré des Amériques, reste sourd aux mises en garde. Comme nous l'a rappelé dans son discours Saint-Nicolas, le Conseil communal répète et répète encore, encore et toujours le même refrain... "but in English, please!".

En conclusion et pour rester dans le même champ sémantique que M. le Conseiller général Hervé Bourrier, grand arrangeur et orchestrateur hors pair - héritier et disciple de M. Charles Koechling qui, dans son traité d'orchestration, avait omis un chapitre sur le son et les résonances des pièces de monnaie – "charrette alors". Je dirais que ce Message met la charrue avant les bœufs, ou mieux, la calèche avant les chevaux.

Nb: Je vous ai parlé de théâtre: "Ne vous méprenez pas Monsieur, je vous ai trouvé un rôle sur mesure. Il manquait un figurant dans la crèche natale et je vous vois bien en Roi mage, droit et fier dans la stature aux côtés du Président et du Vice-Président, avec votre caissette remplie à ras bord de piécettes de deux francs".

Giller Christophe (UDC). 1,35 million de francs pour un crédit d'étude, c'est cher, trop cher. Certes, on nous détaille presque tous les coûts, mais je reste dubitatif.

Fixer les honoraires sur la base des normes SIA 102 et 103 est certes la bonne marche à suivre, mais il est nécessaire de rappeler ce que SIA signifie: Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. Ce n'est pas à une société de dicter les prestations et les honoraires à appliquer, mais bel et bien au maître d'ouvrage, soit la Commune. Pour exemple, le Canton se base sur ces mêmes normes, mais applique un tarif horaire – 20%. Cela a l'air de fonctionner puisque ce dernier a réussi à cumuler une fortune de plus de 1 milliard de francs.

Au niveau des subventions, il n'y a aucune mention des autres communes dont les élèves vont au CO de Jolimont et qui devraient également payer pour les bâtiments. Pourquoi la Commune de Fribourg doit-elle supporter seule cet investissement?

De plus, on nous parle de subvention SRE (surface de référence énergétique), cette appellation est erronée. Il s'agit certainement de la subvention CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour l'amélioration de la classe. Pour avoir une telle subvention, il faut non seulement améliorer l'efficacité de l'enveloppe thermique, ce qui sera fait avec les nouvelles fenêtres et la remise à neuf de la toiture avec une isolation selon les standards actuels ; mais également améliorer l'efficacité

énergétique globale. Cela sera fait avec le remplacement du gaz par le CAD et la remise à neuf des appareils électriques.

Par contre, si les étiquettes passent de G à D, cela fait trois classes et non quatre comme annoncé dans le Message. Cela veut dire que les subventions sont 1,5 fois moins élevées, passant de 60 à 40 francs/m² SRE. Qu'en est-il de l'autre bâtiment? On va également le raccorder au CAD et la Commune peut également demander des subventions pour l'amélioration de sa classe CECB. Pour faire ces calculs, il faut être expert CECB et sur la commune de Fribourg, il y en a quinze. Est-ce qu'il s'agit de l'un de ces quinze qui a été mandaté? Si non, pourquoi? La Ville de Fribourg a un objectif ambitieux de créer plus de 9'000 places de travail. Il faut commencer par donner les travaux que mandate la Ville à des entreprises locales qui paieront leurs impôts en ville!

Cela est valable pour les procédures de gré à gré comme pour les appels d'offres. Je vous rappelle que l'article 30 du règlement sur les marchés publics dit notamment que le développement durable est un critère à prendre en considération. Le même règlement dit également à l'article 9 que l'adjudicateur peut adjuger directement un marché si aucune offre ne répond aux critères de qualification. Il serait donc judicieux que la Commune mette dans ces critères d'adjudication le principe zéro carbone, ce qui favoriserait l'économie locale et limiterait les trajets inutiles. Sur les 75% des soumissions rentrées, combien de sociétés sont de la ville? Je vous remercie pour ces réponses.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je tiens à remercier les Présidents et les membres des deux Commissions pour leur soutien et pour les bonnes discussions que nous avons eues au sujet de ce Message.

Je répondrai d'abord au Président de la Commission financière qui évoquait six différents points financiers, j'aimerais en sortir deux. Tout d'abord, concernant la rénovation du bâtiment 1970. Effectivement, elle ne figure pas actuellement dans la planification financière. Vous avez vu, nous débattrons ce soir pour un léger investissement pour ce bâtiment. L'année prochaine, il y aura encore une nouvelle demande pour maintenir ce bâtiment dans un bon état. Vous avez mentionné que nous avons décidé de rouvrir les marchés pour la suite des travaux, donc pour les travaux en lien avec le crédit d'étude. Oui, nous avons dû les ouvrir parce que les seuils des marchés publics sont atteints. L'ouverture du marché s'impose et le Conseil communal a lancé en octobre dernier une procédure ouverte d'appels d'offres de prestations à destination des architectes mais également des ingénieurs civils en vue du développement du projet et en vue de sa réalisation. Le seuil étant atteint, nous avons dû passer à ceci.

Vous avez mentionné des critères que nous n'aurions pas respectés, dont celui du développement durable. Nous avons expliqué en Commission que pour cet appel d'offres, nous nous sommes basés sur cinq critères. Tout d'abord, la lettre de motivation, une compréhension de la problématique, l'organisation du candidat, les références du candidat, et finalement l'offre d'honoraires pour les prestations de l'architecte. La question du critère du développement durable se posera ultérieurement, quand nous ferons un appel d'offres pour les différents travaux. Nous n'hésiterons pas à veiller à ce que les aspects du développement durable y soient intégrés. Nous avons donc fait l'appel d'offres. Comme déjà dit, treize dossiers de candidatures ont été enregistrés dans le délai imparti. Nous sommes actuellement en train de valider cette procédure pour choisir un binôme d'architectes et d'ingénieurs. Le bureau d'architecture Deschenaux et Follonier a aussi eu la possibilité de postuler, ceci était soumis à la condition que la Ville, en tant que maître d'ouvrage,

transmette de manière très transparente tous les travaux qui ont été faits par le bureau Deschenaux et Follonier. C'est ce qui a été fait. Aussi, tous les architectes qui ont postulé maintenant ou qui ont répondu à l'appel d'offres ont eu les mêmes informations. C'est pour cela que nous pourrons juger les dossiers rendus sur les mêmes bases.

Concernant les questions des normes SIA. Si nous ne voulons pas tomber dans la subjectivité, il est bien indiqué de se tenir à quelque chose. Le Conseil communal et le Service d'urbanisme et d'architecture se réfèrent aux normes actuelles. Si vous avez d'autres idées de critères objectifs, je suis la première à vouloir les examiner. Par rapport au tarif des honoraires, M. Giller, vous devriez savoir que, la Ville de Fribourg a une politique de limite d'honoraires par heure. La Ville de Fribourg est une des seules villes, comparaison étant faite, ayant fixé le montant d'un honoraire par heure. Ceci favorise spécialement les architectes et les entreprises locaux. En effet, une personne morale de l'extérieur devra se plier à ce tarif que nous avons fixé. Plusieurs membres de ce Conseil ont parlé d'un projet qui trop onéreux. Mme Kilde, vous avez parlé d'un financement peut-être luxueux. J'aimerais bien m'entretenir avec vous à ce sujet pour définir ce qu'est le luxe et ce qui ne l'est pas. Toutefois, vous avez donné une réponse positive à ce projet en louant, par exemple, la passerelle. Effectivement, cette passerelle a un coût, mais elle n'est pas un luxe. Actuellement, il y a une liaison administrative d'environ un mètre de large. Si nous voulons lier les deux bâtiments et créer une seule école, cette nouvelle passerelle devient alors un élément très intéressant et surtout fonctionnel. Sans elle, les élèves devront sortir d'un bâtiment pour regagner l'autre.

Vous avez sûrement entendu parler que nous avons eu des variantes minimales, intermédiaires et maximales. J'aimerais vous dire ce que je vous aurais présenté aujourd'hui si nous nous étions limités à une variante minimale.

- Oui, nous aurions un assainissement CVS partiel. Or, nous voulons le CAD.
- Nous n'aurions pas remplacé les fenêtres, donc nous aurions des courants d'air.
- Cette liaison entre les deux bâtiments ne se ferait pas, donc nous n'aurions pas d'unité de fonction de ces deux écoles.
- Les combles ne seraient ni aménagées, ni isolées. La consommation énergétique serait donc beaucoup plus basse, alors qu'avec la variante choisie, nous avons à une réduction de 44%.
- Le bâtiment doit être rendu accessible à toutes les personnes, y compris celles à mobilité réduite. Cela demande l'installation des ascenseurs et la passerelle est un élément extrêmement important. Pour ceux qui connaissent les deux bâtiments, la passerelle actuelle a des marches de côté et de l'autre. Vous ne pourriez pas circuler avec une chaise roulante.

Vous avez parlé, M. Dupré, des panneaux photovoltaïques. Ce bâtiment étant historique, des installations photovoltaïques ne s'y prêtent pas vraiment. Par contre, le bilan énergétique est quand même favorable, aussi parce que nous renonçons au gaz et nous bénéfierions l'installation de l'arrivée du CAD.

M. Giller, par rapport à votre question visant à savoir si le classement énergétique est correctement mentionné dans ce Message, je vous promets de donner plus d'informations lors du crédit d'étude.

Je réponds à M. Rugo par rapport à son souci d'acoustique dans les combles. La dalle des combles ne supporte pas la charge, c'est pour ça qu'elle doit être renforcée. Avec le renforcement de cette dalle, nous pourrons aussi mieux gérer l'acoustique entre les combles supérieurs et inférieurs. Ceci favorisera la mise en place d'une salle de musique, d'une bibliothèque et d'un espace d'études et de

lecture. Si je vous ai bien compris, vous avez également relevé qu'il vous manque une planification des bâtiments scolaires. Nous nous efforçons tous les jours, et nous nous efforcerons encore dans le futur, de répondre à la clause du besoin. Nous nous efforçons de prévoir au plus juste des infrastructures scolaires de qualité et nous intégrerons bien évidemment dans nos réflexions également l'école de la Neuveville.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 24.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 66 voix et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 24, du 7 novembre 2017;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 1'350'000 francs pour l'étude du projet de transformation et rénovation du bâtiment 1905 du Cycle d'orientation de Jolimont en vue de sa réalisation.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 19 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Pierre-Alain Perritaz

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 66 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vI), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vI), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vI), Dreyer Jean-Luc (DC-vI), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vI), Fessler Raphaël (DC-vI), Feyer Jean-François (DC-vI), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vI), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Hemmer Benoît (DC-vI), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vI), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vI), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vI), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vI), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Schenker Claude (DC-vI), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Rugo Claudio (PA)

N'a pas voté: 1 Casazza Raphaël (PLR)

4. Examen du budget de fonctionnement 2018 de la Commune – Message n° 23

Le Président. Vous avez reçu le Message n° 23 intégré au fascicule "Budget 2018" qui contient également la présentation de tous les chiffres nécessaires à la bonne compréhension de l'exercice. Nous allons d'abord discuter du Message sur le budget de fonctionnement en général, puis nous discuterons de chaque dicastère en détail l'un après l'autre.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour l'examen détaillé du budget 2018 de la Ville de Fribourg et les discussions constructives y relatives. Grand merci aussi au Service des finances pour son immense travail et à l'ensemble des Services de la commune pour leur implication dans le processus budgétaire durant les six derniers mois.

Sans vouloir répéter le Message du budget 2018, j'aimerais apporter les quelques éclairages analytiques les plus importants.

1. Budget de fonctionnement

Le total des charges est de 254'816'662,45 francs, celui des revenus de 255'565'352,35 francs. Le budget 2018 présente donc un excédent de revenus de 748'689,90 francs, soit 0,3% du total des charges.

Si l'on regarde le résultat du budget 2018 de manière plus approfondie, il est à constater que:

- Le bénéfice avant amortissement et réserves est de 28,6 millions de francs dont 14,5 millions de francs d'amortissements.
- Le bénéfice avant réserves volontaires non obligatoires se monte à 12,2 millions de francs dont 5 millions de francs pour le fonds de politique foncière active, 1 million de francs pour les écoles et 5,5 millions de francs en prévision du Projet fiscal 17.

Par rapport au budget 2017, la version 2018 est influencée par les éléments principaux suivants par nature.

Du côté des recettes, la situation est la suivante:

- Recettes fiscales: +13,9 millions de francs. Il faut remarquer deux facteurs principaux:
 - o +14,8 millions de francs sur le bénéfice des personnes morales dus à des sorties de régimes fiscaux particuliers. Si cette hausse massive est une bonne nouvelle (en outre déjà constatée pour l'exercice 2017, vous le verrez dans les comptes 2017), il y aura très certainement un retour dans les mêmes proportions après l'entrée en vigueur du Projet fiscal 17 ainsi qu'un impact négatif pour la commune en termes de péréquation intercommunale, un double effet kiss cool¹ donc. Une mise en réserve est nécessaire afin de prévoir un lissage dès 2020 (il s'agit des 5,5 millions de francs annoncés plus haut).
 - o -1,2 million de francs sur le revenu des personnes physiques. Cette constatation confirme la tendance annoncée en début d'année lors des comptes 2016. Si la population s'accroît légèrement, on constate donc que le revenu moyen du contribuable se réduit. Le budget 18 prend donc dans ses prévisions un taux de croissance de 1,3% alors qu'il était de 2,5% dans la version du budget 17.
- Contributions, émoluments et taxes: +1,6 million de francs avant tout dû à la refacturation ou l'activation de charges du personnel pour la première fois mis en valeur de manière transparente (+1,3 million de francs).

-

Le double effet kiss cool est utilisé dans la langue française pour désigner un effet supplémentaire d'une action entreprise, que cet effet soit positif ou négatif." Michaud, J. (2007). Le double effet kiss cool. Repéré à http://metaphora.over-blog.com/article-11177711.html

Si l'on regarde les charges par nature:

- Charges du personnel: +2,4 millions de francs ce qui équivaut à une augmentation de 4,4% dont 2,4% sont refacturés ou activés sur des projets, donc variables. L'augmentation nette effective pour le fonctionnement est de +2,0%, en-dessus de l'objectif du Conseil communal de 1,5%. Elle est due principalement à une augmentation importante des dotations pour les projets liés au Programme de législature (par exemple Génie civil énergie et environnement, Mobilité, Sports et Cohésion sociale) et à l'évolution du nombre d'octrois de curatelles par la justice. Reste que la situation est très préoccupante puisqu'il s'agit de charges liées. Parallèlement au SCI en cours de mise en route, un programme spécial sera mis en place pour réduire cette évolution.
- Charges des biens et marchandises: +0,6 million de francs avant tout pour la réalisation de projets du Conseil communal, comme par exemple la fusion, la politique foncière active, la revitalisation économique du Bourg, l'achat de logiciels informatiques ou la mise en valeur des manifestations culturelles et sportives. A noter aussi une adaptation des charges énergétiques suite à la mise en service de divers bâtiments scolaires, principalement la DOSF.
- Amortissements: -0,6 million de francs dû à la décision d'activer les projets à la fin de chaque phase et non au moment de la dépense. Certains retards de projets sont également dus à des procédures administratives.
- Remboursements et participations à des collectivités publiques: +1,7 million de francs dont les frais facturés par l'Etat pour les CO (+0,7 million de francs) les prestations sociales notamment d'EMS et d'institutions spécialisées (+0,4 million de francs) et la participation à l'assemblée constitutive de la fusion (+0,1 million de francs).

Des réponses plus détaillées sur le fonctionnement vous seront données lors de l'examen en détail par les Directeurs/trices concerné(e)s.

2. Budget des investissements

Le total des investissements du budget 2018 se monte à plus de 66 millions de francs. A titre de comparaison, le budget 2017 a un total des charges d'investissement de 55,9 millions de francs. Cette augmentation est avant tout due à la volonté du Conseil communal de réaliser des projets stratégiques en ville de Fribourg et le rattrapage de certaines tâches d'entretien.

Pour favoriser la lecture, j'ai regroupé les investissements des catégories en certains chapitres:

- Cat I 10,2 millions de francs (déjà votés) dont 10 millions de francs pour l'école de la Vignettaz
- Cat II 17,6 millions de francs au total dont 7 millions de francs pour la décharge de Châtillon et les eaux usées, 3,6 millions de francs pour tout ce qui concerne les espaces publics (routes, bâtiments, ouvrages d'art et places), 2,3 millions de francs pour les bâtiments scolaires, 1,5 million de francs pour les installations énergétiques (que ça soit de l'assainissement ou du chauffage à distance), 1,1 million de francs pour mobilité et véhicules, 1 million de francs d'équipements sportifs, 0,7 million de francs d'équipement informatique.
- Cat. III 38,3 millions de francs qui viendront l'année prochaine avec un Message. Ils touchent notamment l'aménagement du Bourg (13,9 millions de francs), la rénovation du CO de Jolimont dont nous venons de parler (12,2 millions de francs), le bâtiment de la police (6,2 millions de francs), la mobilité (3,2 millions de francs), la patinoire (2 millions de francs) et l'informatique (0,5 million de francs).

3. Indicateurs

Il est important de noter l'évolution symptomatique de quelques indicateurs selon le budget 2017

- L'endettement passe de 202,5 millions de francs en 2016 à 239,5 millions de francs en 2018 soit une augmentation de 37 millions de francs due encore une fois à l'intensité de la réalisation de projets voulus par le Conseil communal. L'évolution des taux d'intérêt confirme le choix judicieux d'investir en cette période. Il reste toutefois le point le plus préoccupant qu'il conviendra de suivre avec une grande attention.
- La dette par habitant évolue de 5'174 francs en 2016 à 5'934 francs en 2018, une augmentation proportionnellement moins forte, vu que l'endettement a une progression plus forte que la population
- Le Ratio fonds propres se dégrade de 9,3% fin 2016 à 8,2% en 2018 mais dépendra fortement des résultats 2017 et des décisions y relatives à sa répartition, l'objectif étant toujours d'arriver à 15%
- La Marge Nette d'Autofinancement passe de 21,6 millions de francs en 2016 à 27,1 millions de francs en 2018, ce qui est positif en situation d'équilibre.

En conclusion, la forte augmentation des recettes fiscales des entreprises est un bon signe mais doit être mise en perspective du Projet fiscal 17 et de l'impact sur la péréquation financière. Cette évolution est aussi à relativiser en regard de sa nature moins stable que celle des personnes physiques, actuellement en régression. L'augmentation des charges fixes du personnel est préoccupante et subira une attention toute particulière en 2018 même si elle montre le début de la réalisation de projets importants pour la commune. Quant à l'évolution des investissements, de l'endettement et, par voie de conséquence, de l'amortissement, elle reste le défi majeur des finances communales.

Le Conseil communal a l'honneur de vous proposer un budget sain pour l'année 2018, par ailleurs bénéficiaire pour la quatrième année de suite, en anticipant les risques futurs et en se dotant d'une marge d'opportunités grâce à sa mise en réserves et provisions, ceci tout en réalisant les projets annoncés dans son Programme de législature.

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. Je tiens tout d'abord à m'excuser de la longueur du message que je vais vous lire. Le but n'est pas de me gargariser de chiffres pour le plaisir de vous embêter, si je peux laisser ça à d'autres, mais de vous faire part au plus près de ma conscience des discussions de la Commission financière dans le respect de chacun-e des membres. J'ai tenté de trouver une synthèse non partisane, qui, je l'espère, vous permettra de prendre la meilleure décision lors du vote final.

Budget de fonctionnement 2018 de la Commune

1. <u>Considérations générales</u>

Afin de répondre aux exigences de la Loi sur les Communes, la Commission financière a procédé à un travail d'analyse approfondi en s'appuyant sur le Message du Conseil communal n° 23 du 7 novembre 2017 sur le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2018, ainsi que sur les échanges qu'elle a eus avec tous les Conseillers communaux et les Chef-fe-s de service. Selon une procédure

établie, chacune des directions a reçu une délégation de la Commission financière pour préparer les séances plénières. Dans un second temps, la Commission s'est entretenue en séance plénière avec chacun des cinq membres du Conseil communal accompagné de leurs Chef-fe-s de service. Ce travail de Commission a représenté une vingtaine d'heures de séances plénières et une quinzaine d'heures de séances de sous-groupe réparties en 12 séances entre le 13 novembre et le 1er décembre 2017. Comme les années précédentes, la Commission financière a pu mener sa tâche dans d'excellentes conditions, disposant suffisamment tôt de tous les documents nécessaires pour procéder à l'examen du budget. La qualité des discussions ainsi que la volonté de clarté et de transparence qui ont prévalues lors des échanges avec le Conseil communal et les Chefs de service lui ont permis de récolter les informations et les explications nécessaires sur les enjeux stratégiques et sur les questions relevant de la gestion quotidienne du ménage communal. Durant cette période particulièrement dense, la Commission financière a pu compter aussi sur la disponibilité de son secrétaire, M. Maridor, qui a rédigé les procès-verbaux de nos réunions au plus près de sa conscience professionnelle et surtout, avec une diligence très appréciée. Il a aussi eu la délicatesse de nous apporter des ravitaillements bienvenus afin de palier à tout risque d'hypoglycémie ou de malaises en tous genres.

2. Examen du budget de fonctionnement 2018 de la Commune

2.1. Analyse du Message du Conseil communal

Dans son Message relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2018, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget qui se présente comme suit:

Total des produits: 254'816'662,45 francs (2017: 238'998'217,80 francs)
Total des charges: 255'565'352,35 francs (2017: 239'316'315,70 francs)
Excédent des produits: 748'689,90 francs (2017: 318'097,90 francs)

Ce budget légèrement excédentaire appelle les commentaires suivants de la part de la Commission financière:

- 1. Les recettes fiscales sont budgétées à 156'935'000 francs, soit une augmentation de 9,75% par rapport au budget 2017 et représentent 69% des recettes totales du présent budget.
- 2. Pour les personnes physiques, si le budget 2017 laissait entrevoir une tendance à la baisse des recettes de l'impôt sur la fortune et une stagnation des recettes de l'impôt sur le revenu, le budget 2018 prédit quant à lui plutôt une baisse de l'impôt sur le revenu (-2,5%) et une augmentation de l'impôt sur la fortune (+10%). Il est à noter que la baisse de l'impôt sur le revenu est très préoccupante, car elle représente une baisse qui semble être constante sur ce revenu réputé stable pour la Ville. Les fluctuations de l'impôt sur la fortune sont eux aussi préoccupants car ils reposent notamment sur des contribuables âgés.
- 3. Pour les personnes morales, l'impôt sur les bénéfices augmente de 43% et l'impôt sur le capital diminue de 7,5%. Il faut relativiser ces fluctuations, car ce type de revenu est très volatil et l'augmentation des revenus liés à l'impôt sur les bénéfices doit être comprise comme exceptionnelle et notamment due à la sortie de certaines entreprises de régimes spéciaux.
- 4. Les EPT augmentent globalement de 4,4% par rapport à 2017. Si l'on soustrait les salaires refacturés à des tiers ou activés dans des amortissements, l'augmentation nette réelle est de 2%, soit 0,5% au-dessus de l'objectif du Conseil communal en la matière. Après l'étude

- attentive des nouveaux postes, il nous est apparu que cette augmentation est justifiée et semble être inférieure au besoin réel de certains services, ce qui reste, en matière de qualité de travail, préoccupant.
- 5. En lien avec le système de contrôle interne présenté en plénière, il apparaît à la Commission financière que cet outil sera central dans la politique communale en matière de personnel. Premièrement, l'objectif des 1,5% d'augmentation annuelle ne sera peut-être plus pertinent et devra potentiellement être affiné. Deuxièmement, le SCI permettra aux différents services de repenser leurs organisations et d'optimiser certains de leurs processus, comme c'est déjà le cas dans d'autres services.
- 6. Dans un souci d'orthodoxie comptable, la Commission financière avait estimé l'année précédente que la clef de répartition des imputations internes liées à l'informatique devait être actualisée pour mieux représenter la réalité des différents services. Le service compétent nous a promis une nouvelle clef de répartition pour la fin de cette décennie.
- 7. Pour les imputations internes liées aux loyers et toujours dans un souci d'orthodoxie comptable, nous avons constaté une légère distorsion avec la réalité, certaines imputations étant mal réparties dans les services. Il nous a été répondu que les clefs de répartition sont souvent historiques, qu'elles vont être adaptées, mais que ce n'est actuellement pas une priorité. Nous soutenons néanmoins le Conseil communal dans cette démarche.
- 8. Sans remettre en cause le fond, la Commission financière trouve l'appellation "Services généraux" sujette à interrogation. La Commission financière propose au Service des finances de plancher sur une appellation plus appropriée. Néanmoins, la Commission financière aimerait souligner que cette pratique est une excellente manière de rendre plus claire et plus lisible la comptabilité communale.
- 9. Afin que tout le monde puisse prendre conscience du niveau de soutien financier de la Ville aux clubs sportifs et aux associations culturelles, la Commission financière propose d'envoyer dorénavant des factures pro forma aux associations qui jouissent de conditions préférentielles pour l'utilisation des infrastructures et des locaux mis à disposition par la Ville.
- 10. En général, la Commission financière aimerait avoir le détail, sur cinq ans, de tous les investissements que l'on pourrait qualifier de récurrents sans spécification des travaux effectués, comme les mises en conformité des passages piétons (430.501.13), les modérations de trafic (430.501.14) ou l'assainissement des falaises (520.501.20). Nous avons déjà eu en partie ces réponses.
- 11. Il est aussi à noter que le budget 2018 comprend des volets de développement économique, ainsi que des projets participatifs. Il semble important à la Commission que ce type de démarches soient suivies de près en définissant des objectifs clairs et évalués régulièrement.
- 12. La Commission financière a pris connaissance du préavis de la Commission de l'informatique pour le budget de fonctionnement du service daté du 21 novembre 2017 et remercie son auteur pour la précision des données. La Commission financière s'inscrit pleinement dans les remarques telles que formulées dans ce préavis.

2.2. Formulation d'un préavis à l'intention du Conseil général

Lors de la procédure d'examen du budget 2018 par la Commission financière, il n'y a pas eu de postes budgétaires sujets à des doutes ou à controverse, mis à part les rubriques précitées. La Commission n'a pas non plus formulé de proposition de modification de rubriques.

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2017, la Commission financière, siégeant en présence de dix membres, a approuvé à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2018. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2018 tel que présenté dans le Message n° 23.

Le Président. Merci M. F. Ingold pour ce rapport fort complet et à tous les membres de la Commission financière pour l'important travail accompli.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 48 al. 5 de notre règlement, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour le budget. Il ne peut dès lors pas y avoir de propositions de non entrée en matière. Une demande de renvoi reste toutefois possible.

Discussion générale

Rapport du groupe socialiste

Graden Lise-Marie (PS). On peut le dire, le groupe socialiste s'est réjoui en lisant ce projet de budget. Il est bon. Même très bon. Historique ont même dit certains. D'autres diront certainement trop bon, les rabat-joie! J'y reviendrai. Mais ces derniers jours, les gros titres de nos quotidiens parlent plutôt de budgets déficitaires âprement débattus et de hausses d'impôts. Je dis ça, je ne dis rien, comme on dit de nos jours. Les impôts, parlons-en. Normalement, enfin, si je ne me trompe pas, certains ont certainement dû penser à demander, ou à tout le moins, à politiser une baisse d'impôts. C'est vrai, la Ville fait un bénéfice, après tout. Ah, la politique! Lorsqu'on nous présente un budget déficitaire, on demande l'équilibre par la diminution de charges. Lorsqu'il est trop positif, une baisse d'impôts. A croire que, dans le monde politique, on n'est jamais content. Eh bien, nous, nous sommes contents de vivre dans une commune qui prend ses responsabilités et qui fait face aux défis qui se posent, et s'imposent.

Une baisse d'impôts, disions-nous. Un bref regard au Plan financier répond seul à cette question: nous n'en avons pas les moyens! Ce budget, et les suivants, vont précisément nous permettre d'affronter ces si nombreux investissements à venir. Et non, ce ne sont pas des investissements luxueux ou superflus. Non, ce sont les investissements que nous n'avons pas faits les législatures passées, notamment dans les écoles. C'est ce dont notre Ville a besoin pour continuer de grandir et être à la hauteur de ses habitant-e-s. La hausse d'impôt de 2013 était liée aux investissements scolaires à faire. Eh bien, il y en a, et ils sont nombreux.

Je relève à ce propos que l'investissement dont on nous parlait au budget 2016 pour rénover le CO de Jolimont était chiffré à 1,5 million de francs en 2015. Or nous venons de libérer un montant de 1'350'000 francs s'inscrivant dans un budget de rénovation global de 12,5 millions de francs! Nos écoles coûtent, mais pas seulement elles. La Ville vit, la Ville se construit. La Ville investit et nous en payons naturellement le prix, pour pouvoir en récolter les fruits pour longtemps.

Oh, et je n'ai pas encore parlé de la fusion. Il sera bien assez tôt pour parler de baisse d'impôts à ce moment, mais les investissements resteront impérativement nécessaires, il n'y a pas de miracle! Cela dit, le budget 2018 de la Ville fait plutôt envie, ouf!

Oui, nous, le PS, nous sommes contents de ce budget. Il met concrètement en œuvre plusieurs thématiques qui sont chères à notre groupe, ou plus globalement à la gauche, mais pas uniquement!

Il concrétise plusieurs postulats que cela soit en matière de mobilité, de développement durable, de gestion réfléchie de l'énergie, d'attractivité et de développement économique, de mise en valeur du patrimoine et des acteurs culturels de la Ville, ou de façon encore plus claire, de politique foncière active, au travers de l'attribution d'un montant conséquent à la réserve prévue à cet effet. Politique foncière active. Oui, c'est réjouissant. Certes, pour faire une politique, notamment dans ce domaine, il faut des fonds. Nous en avons désormais.

Nous attendons donc maintenant du Conseil communal qu'il concrétise cette politique. Un montant a d'ailleurs été prévu à cet effet au budget 2018. Nous espérons qu'il permettra ainsi au Conseil communal de venir présenter une stratégie claire au Conseil général l'année prochaine. Evidemment, nous avons certaines remarques à formuler malgré cette satisfaction générale. Nous nous arrêterons sur les questions liées au personnel.

Autant, nous apprécions que la transparence soit apportée au niveau des lignes comptables sur les rubriques Services généraux (RH) qui comprennent tous les salaires versés à du personnel hors budget de fonctionnement, soit parce que ces salaires sont refacturés à des tiers, financés par des investissements ou par des taxes, nous voulons attirer l'attention de la Ville employeuse sur les conditions qui peuvent être moins bonnes – et le sont en général – pour des engagements de courte durée, ou de durée limitée. Nous ne voudrions pas que la transparence des chiffres permette une précarisation des engagements. Cela n'est pas le cas à ce jour, à notre connaissance, mais il s'agit d'être vigilant.

Ensuite, nous regrettons, au vu des bons résultats escomptés par le Conseil communal, qu'il n'ait pas indexé le salaire de ses employés malgré une augmentation de 0,7% de l'indice des prix à la consommation depuis l'année dernière. C'eût certainement été un geste apprécié par les collaborateurs/trices, également parties prenantes essentielles des bons résultats de cette administration. Ce qui nous aura cependant permis de ne pas agrémenter chaque rubrique salariale du budget d'un amendement prévoyant 1% d'indexation, c'est que le Conseil communal a, d'un autre côté, volontairement dépassé de 0,5% la limite qu'il s'était imposée en termes de création de nouveaux postes, en tenant ainsi compte des besoins de la Ville. C'est aussi l'information selon laquelle une analyse de la politique salariale de la Ville est actuellement menée et devrait apporter prochainement des résultats. Mais notre groupe émet le souhait très clair, que le Conseil communal prévoie une indexation des salaires au budget 2019, cela d'autant plus si les comptes 2017 devaient se boucler de façon satisfaisante. Cela dit, notre groupe acceptera le budget de fonctionnement, tout en remerciant le Conseil communal et les employés de la Ville pour l'excellent travail fourni au quotidien.

S'agissant des investissements, nous nous permettrons quelques petites remarques. D'une manière générale, pour ceux désignés en catégorie II, le groupe socialiste constate, avec une certaine satisfaction, qu'ils sont moins nombreux que l'année passée. Nous regrettons toutefois que certains investissements importants nous soient soumis avec un texte vraiment trop rudimentaire. Pour rappel, les investissements en catégorie II nous sont présentés uniquement lors du vote du budget. Si l'on peut comprendre que l'urgence de certains dossiers, ou tout autre argument politique, pousse à passer en catégorie II même des investissements conséquents, nous souhaitons que le Service en charge fasse l'effort de nous soumettre un texte s'assimilant à un mini Message et non seulement à quelques informations. Cela d'autant plus, que lorsque l'on pose des questions, on nous donne une grande quantité d'informations complémentaires. Merci de nous les communiquer, avant même nos

questions! Et sans prendre trop de votre temps pour s'arrêter sur chacun de ces investissements, notre groupe tient à:

- soutenir les trois investissements liés à la décharge de Châtillon, parce qu'à travers ceux-ci, la commune a réfléchi et maximise puis rentabilise la gestion des déchets. C'est ce type de solutions ou de réflexions que nous attendons du Conseil communal, même si, ici, nous aurions apprécié un Message plus nourri;
- se réjouir de la solution trouvée pour Gottéron 13 qui lui semble plus adaptée aux lieux et qui fera le bonheur de certaines précieuses associations;
- enfin, s'étonner de voir figurer le Gite d'Allières dans les investissements en catégorie II. Un Message serait certainement le bienvenu, notamment pour mieux comprendre la mission de service public qu'il remplit, dans la mesure où il est à la charge de la Commune. Une majorité des membres de notre groupe proposera ainsi un passage en catégorie III.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Suite à une analyse approfondie du budget de la Ville de Fribourg pour l'année 2018, le groupe UDC tient à relever le travail précis effectué par le personnel engagé dans ce processus sous la direction du responsable des finances de la Ville, M. Laurent Simon-Vermot. Le groupe UDC souligne également la voie suivie par le Conseil communal dans le domaine d'une volonté affirmée de transparence. Grâce aux informations complémentaires fournies aux sousgroupes de la Commission financière, le travail de notre groupe a été grandement facilité et nous en sommes reconnaissants aux instances responsables.

Certes, ce budget est couronné par un résultat positif réjouissant. Cependant, à force de profiter de résultats engrangés en raison de nombreuses retombées fiscales extraordinaires, le risque est grand de se laisser bercer par l'illusion d'une vie en rose! Avant d'émettre des conclusions en demi-teintes, nous relevons les éléments suivants:

1. Administration générale et informatique

Nous constatons que la règle que s'était donnée le Conseil communal de limiter la croissance ordinaire des charges de personnel à 1,5% par année n'est pas tenue. La croissance dans ce domaine s'élève en fait à 2%. Nous regrettons cet état de fait persuadés que nous sommes qu'une allocation plus pointue des moyens dans ce domaine pourrait garantir une meilleure efficacité. Le groupe UDC place de grands espoirs dans le système de contrôle interne qui se met en place actuellement et dont l'acceptation par l'ensemble de l'administration ne semble pas poser problème. Il est fort probable que l'établissement d'organigrammes fera partie de l'analyse en profondeur de la responsable de ce système, permettant une meilleure approche de la gestion des Ressources humaines.

Le groupe UDC se pose la question de l'utilité d'une dépense de 35'000 francs, évidemment se sont des peanuts, consacrée à la surveillance des cas de maladie et des risques AI. Compte tenu de la restructuration au niveau du responsable des Ressources humaines, nous nous demandons si cette activité ne pourrait pas être assurée par le Service en question, qui en fait, connaît le mieux le personnel communal!

En ce qui concerne le transfert de la Centrale d'impression dans le giron du Service informatique, nous pensons qu'il s'agit d'une bonne proposition. Il est évident que cette mutation modifie la structure de plusieurs rubriques du Service informatique conformément aux détails qui se retrouvent du reste dans les documents disponibles.

2. Finances

Si le budget 2018 présente un excédent de recettes de 750'000 francs environ, après constitution de réserves volontaires de 11,5 millions de francs, cela n'est pas dû au résultat d'une quelconque action de la Ville de Fribourg mais uniquement à une augmentation importante, totalement inattendue, d'environ 15 millions de francs de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales. En effet, comme il a été déjà dit, plusieurs entreprises sont soit arrivées à l'échéance du régime spécial dont elles profitaient alors que d'autres paient désormais leurs impôts aux taux ordinaires en renonçant volontairement, avant le terme légal, aux avantages fiscaux dont elles jouissaient. Cette "manne fiscale", qui donne du reste une petite idée des cadeaux fiscaux accordés, jouera encore un rôle pour l'exercice 2019. Toutefois, il faut s'attendre à un mouvement inverse suite à la nouvelle imposition des entreprises à laquelle s'ajouteront en outre les effets de la péréquation financière certainement négatifs pour la Ville de Fribourg. Dès lors, le groupe UDC juge la création d'une réserve de 5,5 millions de francs destinée à compenser en partie les futures diminutions d'entrées des impôts des personnes morales comme tout à fait correcte.

Il en va tout autrement de l'imposition des personnes physiques dont l'érosion se poursuit alors que cet impôt reste la principale source de revenu de la Commune et devrait au moins faire preuve de stabilité! Nous avons, à plus d'une reprise, demandé à la Ville une analyse approfondie de cette dérive dont le résultat permettrait éventuellement d'apporter certains correctifs! Nous n'abandonnons pas l'espoir d'une réponse!

Quant à l'attribution de 5 millions de francs à la réserve pour une politique foncière active, nous répétons ce que nous avons déjà déclaré dans notre rapport sur les comptes 2016: la valeur d'une telle réserve dépend de son usage. Nous attendons des propositions dans ce domaine avec le plus grand intérêt. Malgré tout, nous nous posons la question de la justification dans le cas de l'utilisation du bénéfice dans l'utilisation idoine du bénéfice réalisé.

En ce qui concerne la contribution de 850'000 francs à REPER, pour les activités socioculturelles, le groupe UDC soutient la demande de la Commission financière de pouvoir rencontrer les responsables de REPER de manière à obtenir une vision directe sur l'emploi de cet important montant!

3. <u>Stratégie énergétique</u>

Nous avons pris note avec intérêt que le personnel adéquat est désormais disponible. Le groupe UDC attend donc des résultats concrets dans un futur rapproché.

Risques

Dans le domaine des risques particuliers résultants d'affaires en suspens et non maîtrisables mais pouvant poser de lourdes hypothèques, nous relevons tout particulièrement:

- 1. Le procès en cours ouvert le 15 décembre 2011 par Dürig AG dans l'affaire du bouclement des comptes de la construction du théâtre Equilibre. Il s'agit d'une procédure longue et compliquée dont les risques sont difficilement quantifiables mais importants.
- 2. Le traitement de la décharge de la Pila pourrait, selon les niveaux de dépollution imposés coûter plusieurs dizaines de millions de francs à la Ville de Fribourg et nous aurions souhaité une augmentation conséquente de la réserve prévue à cet effet, quitte à voir l'attribution à la réserve pour une politique foncière active quelque peu diminuée! Pour ce motif, le groupe UDC a pris la décision de déposer un amendement demandant de diminuer l'attribution à la réserve pour une politique foncière active pour augmenter d'autant la provision pour le site de la Pila.
- 3. Et "last but not least", nous revenons avec ce que certains considèrent comme le dada du groupe UDC, le rééquilibrage de la Caisse de prévoyance!

Pour conclure, le groupe UDC voudrait rappeler que, depuis plus de cinq ans, les entrées fiscales des personnes morales dépassent régulièrement les attentes. Si bien que la moyenne des augmentations du revenu des impôts après épuration est de 2,71% sur les 5 dernières années alors que les attentes étaient de + 2,1%. Cet état de fait, que nous considérons comme inhabituel, a permis à la Commune de vivre sans se restreindre et, à plus d'une occasion, d'éviter un exercice déficitaire. A l'horizon 2020, de nombreux paramètres vont se modifier négativement dans des domaines fondamentaux:

- 1. La charge des amortissements dépassera le pourcentage maximal de 6% des charges de fonctionnement fixé par le Conseil communal. Ce pourcentage passera à 6,6% en 2021 et 7% en 2022, diminuant d'autant la marge de manœuvre du Conseil communal.
- 2. Dans le même temps, les dettes de la Ville vont doubler pour atteindre au minimum 387 millions de francs. Si les taux d'intérêts devaient croître, ne serait-ce que très faiblement, la dette de la Ville deviendra vite ingérable! Certes, on nous dira que la dette par habitant augmentera moins rapidement en raison de l'augmentation de la population. Mais cette explication ne tient pas la route si la masse fiscale des personnes physiques poursuit sa baisse, indiquant un appauvrissement moyen de la population de la Ville!
- 3. Au plan international, les équilibres financiers sont fragiles. D'une part, les taux d'intérêts seront déstabilisés par la réduction des bilans nationaux par les Banques centrales; d'autre part, l'inflation sera alimentée par la forte baisse fiscale aux Etats-Unis. Il est évident que les prochains mois risquent d'être passablement chahutés et d'avoir, par ricochet, un impact fort, probablement négatif non seulement sur la situation économique en général mais aussi sur celle de la Ville en particulier!

Les investissements

L'ensemble des investissements qui s'élèvent à plus de 66 millions de francs contre près de 56 millions de francs pour 2017 a été accepté par le groupe UDC. Nous tenons à remercier le Service du génie civil qui nous a fait parvenir une note explicative concernant les gros investissements de 5'200'000 francs destinés à la décharge de Châtillon.

Nous tenons à relever que le monitoring financier mis en place assure un suivi sérieux dans le domaine des investissements. Notre groupe maintient ses craintes exprimées en 2014 déjà selon lesquelles nous considérons que, dans le domaine des investissements, la Commune veut trop, trop

vite. Certes, nous comprenons le besoin de rattrapage évident dans le domaine des infrastructures. Nous maintenons cependant notre avis que la dette de 387 millions de francs qui attend les contribuables de demain va certainement être fortement augmentée par la remise en état de la décharge de la Pila et encore plus certainement par le règlement de la problématique de l'artifice comptable de l'aller-retour virtuel des 50 et quelques millions de francs dans le cas de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de la Ville. Nous avions du reste critiqué cet artifice dans chacun de nos rapports. Celui-ci ne sera certainement plus accepté suite à l'application de la nouvelle loi pour les finances communales, qui met en œuvre le nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes.

Le groupe UDC accepte donc ce budget y compris les investissements et prend acte de la réactualisation du Plan financier 2018-2022. Si le groupe UDC donne l'impression d'une certaine réticence face à ce budget, c'est d'une part parce que nous ne sommes pas élus pour chanter alléluia à chaque Gloria du Conseil communal mais bien davantage pour prévenir, par une analyse approfondie et sans tabou, de devoir entonner, un jour, un requiem! En outre, le groupe UDC garde l'espoir qu'en cas d'un dérapage sérieux dans le domaine économico-financier, les autorités communales auront le courage de prendre des mesures rapidement dans tous les domaines, sans évidemment même imaginer une quelconque hausse d'impôts.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Pour 2018, la Ville de Fribourg bénéficie d'un budget de vaches grasses. Il y aura plus de foin dans la mangeoire et plus de paille à l'étable, si vous me permettez cette petite comparaison à la veille de Noël. Et c'est évidemment tant mieux. Le groupe CG-PCS ne peut que se réjouir de cette situation favorable même s'il sait qu'effectivement, dès 2020, le temps des vaches maigres sera de nouveau de retour.

Cette situation rappelle aussi une réalité assez évidente, mais qu'on a tendance parfois à oublier: la bonne santé d'une commune dépend d'abord et avant tout de ses recettes fiscales. Côté personnes morales, nous bénéficions d'une conjoncture favorable due à la fin de régimes spéciaux d'imposition. Côté personnes physiques, les perspectives sont plus sombres puisqu'il faut envisager une baisse du revenu de l'impôt. La population de la ville s'appauvrit et c'est inquiétant. Une analyse fine est cependant difficile tant les causes sont variées et nombreuses: augmentation de la population, vieillissement, présence de migrants, d'étudiants, attrait d'une ville centre plus anonyme, tourisme social, problèmes de logement. La Ville n'a que relativement peu de moyens de remédier à cette situation. Le CG-PCS soutient dans ce sens-là l'attribution de 5 millions de francs à la réserve pour une politique foncière active et les 100'000 francs fixés au budget de fonctionnement pour étudier sa mise en œuvre. Le maintien d'une bonne mixité sociale et économique dans tous les quartiers doit en être l'objectif prioritaire.

La constitution d'une deuxième réserve de 5 millions de francs aussi pour l'égalisation de l'impôt est aussi une mesure de bonne gouvernance en prévision de la période des vaches maigres annoncée pour les années 2020 avec l'entrée en force de la réforme de l'imposition des entreprises 17.

Globalement, le CG-PCS salue une gestion financière parcimonieuse et économe. Il soutient la volonté du Conseil communal de ne pas entrer en matière sur l'éventualité d'une baisse d'impôt. J'ai été ravi d'entendre à la seconde M. P. Marchioni dire pourvu que l'on n'augmente pas le taux d'imposition. Il n'a demandé une baisse. C'est assez intéressant. Ce d'autant plus que cette situation

financière assainie permet d'aborder quand même la fusion du Grand Fribourg dans de meilleures conditions. Cette fusion du Grand Fribourg, il faudra cependant la commencer par l'établissement d'un programme de législature et la définition des objectifs pour le Grand Fribourg. Les questions financières se négocieront, en fait, en dernier. Il s'agira alors de se donner les moyens nécessaires pour réaliser le programme et atteindre les objectifs fixés. A court terme, il faut aussi imaginer que cette fusion n'entrainera pas d'économies substantielles au niveau du ménage de la nouvelle commune.

Un autre point souvent controversé est celui de la dette. Celle-ci a déjà été évoquée par mes préopinants. Elle augmentera à nouveau en 2018 de manière substantielle à cause des nombreux investissements. Je retiens ici que la bonne gestion de cette dette au cours des dernières années montre, en tout cas à nos yeux, qu'il n'y pas là de danger ni de handicap majeurs pour la ville. Pour le CG-PCS, la réduction de cette dette n'est donc pas un objectif prioritaire. D'ailleurs, malgré l'augmentation de la dette, on apprend que la marge d'autofinancement progresse. Ce n'est certes pas assez mais elle progresse tout de même. Tout ça pour dire que ce n'est pas le problème majeur.

L'augmentation de 2% des charges du personnel dépasse effectivement l'objectif de 1,5% fixé par le conseil communal. Le CG-PCS admet cet effort supplémentaire qui s'explique d'une part par des régularisations de personnel engagé avec des contrats à durée déterminée et d'autre part, un rattrapage dans certains services qui n'avaient pas pu engager de personnel lors des années précédentes. Il part du principe que du personnel supplémentaire permet aussi de développer et d'améliorer la qualité des services. Il compte aussi beaucoup sur le système de contrôle interne (SCI) pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration communale. Et il salue au passage ici la volonté exprimée par la collaboratrice chargée de mettre en place ce SCI de travailler en concertation avec le personnel pour définir les procédures et non pas d'être un simple organe de police ou de contrôle. Le CG-PCS salue aussi la volonté au niveau de la stratégie énergétique et de vraiment mettre en œuvre le label Cité de l'énergie. On a une volonté qui est affirmée, qui doit cependant encore se traduire peut-être un peu mieux dans les faits.

En entrant un peu plus dans le détail de ce budget, le CG-PCS relève la volonté intéressante du Conseil communal de promouvoir la ville au plan économique et culturel.

A la rubrique 200.318.01 "Etudes et événements", le budget prévoit un nouveau montant de 195'000 francs. Ce montant se décompose de la manière suivante: 100'000 francs d'études pour la mise en œuvre de la politique foncière active, mais on l'a déjà dit; 50'000 francs pour le développement économique; et 45'000 francs pour le projet Netzwerk Altstadt. Il s'agit là d'un travail utile de terrain destiné à revitaliser le tissu économique et commercial du quartier du Bourg. Il devrait s'attaquer cette année à la rue de Lausanne. Le CG-PCS insiste cependant sur la nécessité du suivi et de l'évaluation de ces projets. Il suggère que les mandats fixent des objectifs mesurables ainsi qu'une rémunération liée à l'obtention de résultats. Pour l'heure, ces projets, tels qu'ils nous ont été présentés, notamment en Commissions financière, sont encore assez flous. Nous attendons donc des indications plus précises au fur et à mesure de leur développement. Ceci vaut aussi pour les 50'000 francs attribués aux projets participatifs et pour les 50'000 francs de la rubrique 800.318.10 Marketing urbain qui figure au budget de la Culture. Nous insistons aussi beaucoup sur la nécessité d'une coordination entre ces projets et avec les autres Services de la ville ou de l'Agglo, la mobilité, le tourisme, l'édilité ou la promotion économique.

Le CG-PCS salue aussi l'effort, même modeste, du Conseil communal d'augmenter de 10'000 francs le montant de la rubrique action d'entraide consacré à la coopération au développement. L'objectif d'accorder un franc par an et par habitant n'est certes pas encore atteint mais la Ville s'en approche lentement. Le CG-PCS espère que ce but pourra être atteint pour le budget 2019.

Le CG-PCS se félicite aussi de la possibilité d'augmenter légèrement les subventions aux acteurs culturels et sportifs de notre cité. Le chapitre 82 subventions prévoit une augmentation linéaire de 2% de toutes ces subventions. Ce geste symbolique entend saluer et encourager l'engagement de ces nombreuses institutions, mais il pose tout de même la question du réel impact d'un tel saupoudrage. Que peut faire une association avec 40 ou 60 francs de subventions de plus par an? Est-ce qu'il ne faudrait quand même pas réfléchir pour les années prochaines, d'une part aux critères d'attribution et peut-être aussi à fixer un certain nombre de priorités. Je sais que la question est délicate, mais je crois qu'il faut la poser.

Pour le reste, le CG-PCS n'a pas de remarques générales et se réserve la possibilité d'intervenir pour la discussion de détail.

Au niveau des investissements, nous soutenons le programme ambitieux présenté par le Conseil communal. La nécessité d'investir dans des projets stratégiques est évidente, au niveau de l'aménagement et de la mobilité, au niveau des écoles et des sports, et au niveau des infrastructures. Cela a déjà été relevé par mes collègues, le Message en catégorie II ne donne pas toujours toutes les indications utiles et nécessaires pour ces divers investissements, en particulier pour Châtillon. L'information était clairement insuffisante dans le fascicule. La Commission financière a eu une information beaucoup plus complète, après qu'elle l'ait demandée. Toutefois, je trouve cela un peu regrettable, parce que cette information existait et était disponible. Je ne comprends pas tellement la raison pour laquelle on ne l'a pas donnée tout de suite.

Toujours au niveau des investissements, il y a deux petites choses que nous avons retenues. C'est l'investissement de 600'000 francs pour le bâtiment B de l'école de la Vignettaz. Là aussi, c'est évidemment une situation complexe et délicate. On aurait pu se poser la question s'il ne vaut pas mieux le passer en catégorie III. Nous interviendrons au niveau de la discussion de détail pour les autres choses.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

Hemmer Benoît (DC/vI). En préambule, nous nous associons à nos collègues de la Commission financière pour remercier le Conseil communal et ses collaborateurs pour la qualité des échanges et le souci de transparence et de clarté qui a prévalu dans l'étude du budget.

Comme l'a mentionné le Conseil communal dans son introduction, notre groupe relève avec satisfaction un budget 2018 présentant un résultat bénéficiaire de près de 750 milles francs qui, en réalité et avant constitution des réserves et provisions non-obligatoires, se situe à hauteur de 12,7 millions de francs et peut donc être considéré comme largement excédentaire. Cette prévision d'un résultat exceptionnel est liée à des éléments extraordinaires de la fiscalité des personnes morales.

Cet arbre majestueux ne doit pas nous empêcher de regarder la forêt constituée de l'impôt sur les personnes physiques. Or l'évolution de celui-ci est hautement inquiétante. L'effet de la hausse d'impôt de 2014 se ressent pleinement maintenant. La population augmente, or les recettes fiscales

diminuent. Cherchez l'erreur! Cela constitue un signe de la paupérisation d'une partie grandissante de la population de la ville de Fribourg, et cela nous inquiète beaucoup. Nous demandons au Conseil communal de prendre des mesures pour rendre la Ville à nouveau attractive pour la classe moyenne, celle qui fournit l'essentiel des rentrées fiscales, sous peine de devoir effectuer des coupes drastiques dans le budget à l'avenir.

L'affectation des rentrées extraordinaires à la réserve du PF 17 a suscité beaucoup de discussions au sein de notre groupe.

A première vue, la solution choisie par le Conseil communal est bonne, car elle permettra d'amortir la baisse annoncée de la fiscalité des personnes morales sur le court-terme. Toutefois, elle n'apporte aucune solution sur le long terme. Que fera-t-on lorsque cette réserve sera épuisée et que les rentrées fiscales des personnes morales seront durablement inférieures aux rentrées actuelles? Augmenter à nouveau les impôts? Je doute que ce soit la bonne solution. Il faut également noter que cette réserve sera épuisée à un moment où nous devrons également payer les investissements très importants prévus ces prochaines années. Sombre perspective.

Deuxièmement, la constitution de réserves est en soi problématique dans le budget de fonctionnement d'une commune. Les revenus fiscaux sont censés soit financer les dépenses courantes et les investissements décidés par la commune, soit diminuer la dette communale. Mais ils ne devraient pas servir à financer la constitution de réserves comptables et à la thésaurisation d'une fortune non-encore affectée à des dépenses décidées. Une telle opération brouille les comptes, fait baisser artificiellement les bénéfices, et cache des hausses d'impôts inutilement fortes. Bien que cet argent reste dans les trésors de la ville, il est temporairement soustrait à la volonté du législateur d'investir, de financer des dépenses et de baisser la dette. Cela nous paraît hautement problématique, tant du point de vue comptable et financier, que du point de vue politique et démocratique. Nous demandons au Conseil communal de limiter cette manière de faire dans le temps et de nous indiquer précisément jusqu'à quel délai ces réserves seront à nouveau libérées, utilisées et investies.

Sur la base de ces considérations et sachant que la situation va perdurer deux à trois ans, nous aurions préféré que le Conseil communal compense une partie de l'augmentation notable de revenus en faisant preuve de générosité envers les personnes physiques sous la forme d'une réduction d'impôts, ne serait-ce que temporaire. Cette baisse permettrait de faire profiter les familles et la classe moyenne qui ont été fortement mises à contribution tout en permettant la constitution d'une réserve en prévision du PF 17.

Le groupe DC/vl se réserve le droit de revenir sur le sujet en début d'année prochaine et, le cas échéant, de faire une proposition formelle pour une baisse des impôts, limitée dans le temps ou non.

D'autres éléments de ce budget 2018 donnent également à réfléchir.

Si le faible ratio de fonds propres ne présente pas un gros risque à court terme en raison de la faiblesse des taux d'intérêts, il peut être un problème à long terme, eu égard à l'importance de l'endettement, ce dernier allant vers une forte augmentation ces prochaines années.

Pour terminer, nous aimerions aussi dire notre surprise devant une nouvelle augmentation du personnel, largement au-delà des limites que le Conseil communal s'est lui-même fixées. Si la

conversion de CDD en CDI est une bonne chose pour la sécurité des employés concernés ou que le renforcement du Service des curatelles n'est pas contesté, il sera indispensable à l'avenir de rester dans les limites fixées.

Le groupe DC/vl se réserve le droit de faire des remarques de détail dans la discussion qui suivra dans le budget. Le groupe soutient l'ensemble des investissements.

Avec ces quelques remarques critiques, le groupe DC/vl approuvera le budget 2018 présenté par le Conseil communal.

Rapport du groupe des Verts

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts a examiné avec soin le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Fribourg ainsi que le budget des investissements. Nous tenons à remercier pour le travail accompli le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration communale, qui a été associé. Nos remerciements vont également à nos collègues de la Commission financière qui ont investi un nombre conséquent d'heures dans l'examen de détail de ces budgets. Nous avons d'abord une remarque et une question qui relèvent toutes deux plutôt de la forme.

Premièrement, si nous saluons la volonté de rationalisation du Conseil communal qui se manifeste au travers de regroupements et de transferts de certaines rubriques, on ne peut pas nier que cela devient parfois difficile à suivre. A l'avenir, nous souhaiterions disposer d'emblée d'un document résumant les différents changements intervenus afin de pouvoir s'y référer et de rendre le suivi sur plusieurs années plus aisé. Ensuite, les différentes imputations internes que nous retrouvons dans le budget et les comptes donnent plus de transparence à l'ensemble, c'est évident. Elles décrivent mieux la réalité que si elles n'étaient pas là. Nous nous posons toutefois la question de savoir si celles qui sont présentées sont vraiment toutes pertinentes et si certaines, qui le seraient plus, ne devraient pas être estimées et inscrites au budget ou aux comptes.

Après la forme, le fond. Avec un léger bénéfice, le budget 2018 nous apparaît équilibré dans son ensemble. Plus important encore à nos yeux, il semble poursuivre la tendance de ne plus faire entrer un tout petit peu de ses ambitions dans un cadre budgétaire rigide, mais de faire évoluer ce cadre afin de pouvoir satisfaire au mieux les ambitions pour la Ville de Fribourg et pour ses habitants. La poursuite de cette évolution nous réjouit. A titre d'illustration, nous relevons par exemple l'abandon, comme déjà l'année passée, de restriction de plans de principe s'agissant de la création de nouveaux postes. Nous avions souhaité l'année passée que le citoyen puisse ressentir concrètement le bénéfice de ces nouveaux postes et que leurs bienfaits ne soient pas simplement diffusés à l'interne de l'administration. Douze mois et quelques jours, c'est un peu court pour faire un bilan de l'abandon des principes de restrictions. Cela étant, nous nous réjouissons que le Conseil communal poursuive dans cette direction qui nous semble toujours être la bonne et réitérons le souhait formulé l'année passée en attirant l'attention du Conseil communal sur la nécessité pour l'administration d'être tournée vers celles et ceux qui justifient son existence, les citoyens de notre Ville, et non simplement sur elle-même.

Toujours à propos des ressources humaines, nous relevons qu'au vu des bons exercices comptables des dernières années, de certains sacrifices qui ont dû être consentis par le personnel dans le passé et de la légère augmentation du coût de la vie, il aurait été envisageable, voire souhaitable, d'indexer à la hausse les salaires. Le Conseil communal en a décidé autrement, nous en prenons acte. Si la

tendance du renchérissement devait se poursuivre au cours de l'année qui vient, nous nous attendons à ce qu'une indexation soit proposée dans le cadre du budget de 2019.

Pour le reste du budget, les Verts saluent tout particulièrement la création d'un secteur énergie et développement durable au sein des Services de l'édilité. Il était temps que cette question soit prise au sérieux dans cette commune. Cela étant, nous regrettons que les différentes rubriques dédiées à l'acquisition des énergies présentent toujours et encore une constance déconcertante au fil des années. Ce regret est bien sûr mitigé par le programme d'assainissement énergétique des bâtiments communaux qui a débuté et la volonté affichée de produire plus d'énergie propre localement. Toutefois, cela reste insatisfaisant à nos yeux. En effet, l'assainissement des bâtiments ne représente qu'une fraction des économies possibles. On peut également économiser en adaptant des comportements, que ce soit face à la prise, à l'interrupteur ou au thermostat, ou en adoptant des bonnes pratiques sur le lieu de travail. Nous aimerions savoir, comme l'année passée, ce qui a été déjà fait dans ce sens ou ce qui sera fait au sein de l'administration communale.

Enfin, nous regrettons que certaines petites charges n'aient pas ou peu évolué alors qu'un bénéfice est annoncé pour l'exercice en question. Nous pensons notamment à l'achat d'œuvres d'art. De même, nous aurions également souhaité que le Conseil communal envisage de prendre à charge de la Commune certains frais de moindre importance qui sont aujourd'hui supportés par les familles, notamment les familles des élèves. Nous déposerons un amendement dans ce sens au chapitre des écoles lors de l'examen de détail.

A l'exception de cet amendement, des questions et remarques exposées ultérieurement, la majorité du groupe des Verts adoptera le budget tel que proposé par le Conseil communal. S'agissant du budget des investissements, le groupe des Verts n'a pas de remarques d'ordre général à formuler, si ce n'est de relever qu'il a beaucoup de peine à admettre qu'aujourd'hui la Commune investisse dans des véhicules neufs équipés de moteur à explosion alors que d'autres solutions plus propres sont déjà disponibles ou le seront tout prochainement, bien avant que l'amortissement complet d'un investissement soit réalisé.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 23 concernant le budget 2018 de la Ville de Fribourg. Nous remercions pour ceci M. le Conseiller communal Laurent Dietrich ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef de Service des finances, M. Simon-Vermot, pour la préparation de ce budget 2018.

En préambule, le PLR tient ici à souligner la justification des réflexions qui ont amené notre groupe à proposer un amendement à l'arrêté sur la hausse du coefficient d'impôt au 1er janvier 2014. En effet, et suite aux trois derniers exercices clôturés, nous avons désormais un certain recul sur les chiffres comptables. Dans ce sens, la hausse d'impôt proposée à l'automne 2013 n'était pas justifiée et surtout trop élevée. Ces quatre dernières années, nous avons ainsi pénalisé de manière inutile notre population résidente et péjoré l'attractivité de notre cité. Cela explique peut-être en partie la baisse des revenus sur les personnes physiques pour l'année 2018. Certains contribuables ont vraisemblablement été chercher plus de clémence fiscale dans les communes voisines où le coefficient d'impôt est beaucoup plus accueillant. Le groupe libéral-radical souhaite donc connaître avec précision les raisons de cette baisse des revenus sur les personnes physiques et demande au Conseil communal de prendre cette thématique en priorité au cours des prochains mois, et de

communiquer de manière claire sur cette question. En effet, et ça déjà été répété ici ce soir, il s'agit ici de la source de revenus qui devrait être la plus stable pour une commune. Nous ne pouvons pas nous permettre de voir baisser ce poste alors que la population augmente. Nous nous devons de maintenir l'attractivité de Fribourg afin d'éviter un enfer fiscal à nos contribuables. La Ville se doit de rester fiscalement séduisante dans le cadre du processus de fusion à venir.

De manière globale, le budget 2018 présente un excédent de produit de 748'689,90 francs et est donc équilibré. Nous pourrions nous arrêter ici et nous satisfaire de cet état de fait, comme certains ici dans cette salle. Ce n'est toutefois pas notre position et notre analyse, pour plusieurs raisons:

Comme cela a déjà été relevé, le budget 2018 présente une forte progression des charges de personnel, largement en-dessus de l'objectif de 1,5% fixé par le Conseil communal. Même si certains postes sont nécessaires et nullement remis en question, nous avons des doutes sur l'opportunité de certains engagements. Dans ce sens, le PLR fera donc une proposition. Notre groupe est convaincu que le poste supplémentaire souhaité par le service informatique doit être engagé en CDD et réévalué après 3 ans en raison des projets. A l'avenir, et ça a été aussi dit, le système de contrôle interne nous donnera certainement plus de lisibilité quant au réel besoin des différents Services et donc de la nécessité ou non d'engager du personnel supplémentaire.

Notre position sur le budget 2018 est encore renforcée par de nombreux postes budgétaires en augmentation par rapport aux années précédentes, ou de nouveaux postes budgétaires comme la réserve PF17 de 5'500'000 francs. Or, nous savons tous ici que ce projet est encore loin d'être abouti. Nous notons également que la charge de la dette croît fortement par rapport aux comptes 2016 (+ KCHF 607) alors que nous connaissons des taux d'intérêt historiquement très bas. Que se passera-t-il si la dette et les taux d'intérêt augmentent? Qui passera à la caisse ou aux oubliettes? Citons aussi ici en vrac et de manière non exhaustive les mandats externes de gestion du personnel (+KCHF 74), les projets participatifs (+ KCHF 50), ou encore les études et projets (+ KCHF 20). Comme dirait mon collègue Marchioni, ce sont des peanuts. Après avoir augmenté les impôts en 2014, on ne se refuse vraiment plus rien. Enfin, et on en oublierait presque le montant astronomique de plus de 3'000'000 de francs budgétisé, médiatisé dernièrement et comptabilisé dans cet ordre de grandeur année après année pour les amendes d'ordre. En outre, je ne reviendrai pas ici sur les taxes d'empiétement qui ont été facturées aux commerçants de la rue de Lausanne pour leurs beaux sapins de Noël en cette période de l'Avent.

Enfin, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas l'investissement 620.503.73 qui concerne le réaménagement de la place du Pertuis et de la rue de la Neuveville. En effet, et suite aux études qui seront menées dans le cadre de cet investissement, le PLR redoute fortement que le Service de la mobilité souhaite ensuite supprimer le trafic à la rue La Grand-Fontaine. Après la rue de Lausanne qui se meurt, souhaitons-nous achever le quartier de la Neuveville par ces potentielles futures mesures? Non, le PLR continuera à se battre pour l'attractivité de Fribourg.

Par conséquent, notre groupe interviendra sur certaines rubriques du budget lors de l'examen de détail.

Rugo Claudio (PA). M. Page vient de se lancer dans des diatribes sur le Grand Fribourg. Il ne tient pas compte des résultats des urnes. Le 26 novembre, le CG-PCS fut non pas le Grand Fribourg, mais le grand perdant de cette dernière élection. Pour notre part, le Parti des Artistes sait reconnaître sa défaite et laissera les élus faire leur travail sans plus de commentaires. Le silence sera radiophonique

et télévisuel, sujet de la prochaine initiative "No-Billag". Le Parti des Artistes va proposer quelques amendements ou remarques sur la mobilité ou le cas REPER, plus particulièrement du CASBA (CAS de la Basse-Ville), ceci dans la discussion de détail.

Pour la forme, je vous avais présenté précédemment l'image de la barquette et du septième œuf, je suis quelque peu tatillon avec l'orthographe et signale au passage une petite coquille: tableau en page 23 du fascicule du budget 2018. A-t-il grossi et pris du poids? Le "bud", écrit comme Bud Powell pianiste ou scout, c'est selon, s'est transformé en "bid". En espérant que cela ne soit pas un signe prémonitoire pour les comptes 2018.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je tiens d'abord à vous remercier toutes et tous pour la qualité de la discussion. Il me semble vraiment que l'ensemble de cette assemblée a compris les enjeux principaux. Même si les avis sont divergents sur certains postes ou certaines rubriques, je pense vraiment que la compréhension correspond aux informations fournies pour ce budget. Beaucoup de remarques sont tout à fait pertinentes. Plusieurs sujets ont été abordés par plusieurs d'entre vous, donc je me permettrai, contrairement à mon habitude, de ne pas répondre individuellement, mais de prendre quelques thèmes de manière groupée. Je me prononce évidemment uniquement sur les remarques générales. Les amendements seront présentés lors de la discussion de détail sur les chapitres ainsi que les remarques probables de mes collègues. Il en sera de même pour les investissements. Nous les aborderons, je pense, dans l'examen de détail.

J'aborde premièrement le résultat. Oui, en effet, il faut tenir compte des réserves pour apprécier le résultat. Nous le communiquons de manière extrêmement transparente pour que vous ayez justement cette information. Certes, on ne maitrise pas grand chose dans les recettes fiscales, vous avez raison. Le but de l'Exécutif de la Commune est justement d'anticiper ce qui peut se passer par la suite. C'est pour cela qu'il s'agit d'un budget qui reflète très bien une situation actuelle, mais qui est projetée dans le temps; on le verra demain lors de la discussion du Plan financier. Notre rôle est de prévoir, d'anticiper et de mettre en place les mesures qui vont avec.

Vous aurez remarqué aussi que beaucoup de mesures dans ce budget sont en lien direct avec le Programme de législature. Cela veut dire que, contrairement à ce qu'il a été dit auparavant, nous faisons des choses maintenant, concrètement, directement pour la population. Nous avons dû mettre en place certains démarrages en 2017 et maintenant, nous allons les réaliser avec des mandats, des mesures, différentes subventions, etc. C'est vraiment l'idée de ce budget, et on le voit de manière extrêmement transparente.

J'en viens aux charges du personnel. C'est un grand thème où, en effet, pas tout le monde n'est d'accord sur en haut, en bas, à gauche, à droite. Ce qui est important, c'est que dans ce thème-là, il y a aussi des choses qui sont factuelles, que l'on peut prendre en compte. Par exemple, on a certaines périodes à partir desquelles des contrats de durée déterminée, si la mission est encore donnée, doivent être régularisés. Parce qu'en effet, sinon cela donne lieu à des situations précaires. Ensuite, les collaborateurs engagés pour des projets ou pour des postes qui sont refacturés, sont parfaitement au courant que leurs postes sont liés au projet, donc à la tâche qu'ils ont à faire. Il y a énormément, dans les entreprises privées aussi, de chefs de projet qui se satisfont très bien de cela, parce qu'ils savent que c'est lié à un mandat et qu'à la fin ils doivent en trouver un nouveau. C'est juste une autre façon de travailler, mais cela existe aussi.

Concernant une hausse des salaires. Il faut faire juste attention de ne pas lier ceci avec la situation actuelle du résultat. Là aussi, il faut être factuel et voir l'évolution de l'IPC. Pour l'instant, c'est toujours l'indice des prix à la consommation qui guide le Conseil communal sur une indexation ou non. Nous verrons donc l'année prochaine où nous en sommes.

Cela a été dit, beaucoup de mesures en gestion du personnel, relatives au système salarial, au système des évaluations, à des mesures ponctuelles de modernisation de certaines propositions, par exemple des 80% des personnes qui font un 100%, seront analysées l'année prochaine.

Ensuite, pour les risques. Nous avons eu deux risques majeurs, mis à part ce qui est du Projet fiscal 17 dont j'ai déjà parlé sur les recettes. En effet, vous allez voir ou vous avez déjà vu dans le Plan financier, qu'il y a deux risques qui sont en très haute priorité chez nous, ou disons, suivis régulièrement et de près. Il s'agit de la Pila et de la Caisse de prévoyance. On est, suivant les scénarios, ici dans un ordre de grandeur qui dépasse tous budgets de fonctionnement annuel. Ce n'est pas avec un million de francs par année que l'on va pouvoir traiter ça. Ce sont des chiffres que l'on n'a pas encore, donc non évaluables. Comme on vous l'a annoncé dès le début de la législature, ce genre d'énormes cas potentiels, seront traités de manière séparée. Du moment où l'on n'a pas un chiffrage, ça ne sert pas à grand chose de mettre de côté. Le cas de la Pila est symptomatique. Les chiffres varient de six mois en six mois. Alors, quel est le message à vous donner? Pour l'instant, ce qu'on vous dit, c'est qu'on suit le dossier. Dès que nous aurons quelque chose, nous viendrons vers vous. Là, nous avons fait un exercice spécial. C'est pareil pour la CPPVF. La Caisse est en train de travailler. Ça peut varier. Il y a des scénarios qui vont se mettre en place. On comprend que vous reveniez sur ce sujet. Toutefois, je tiens à vous assurer que nous le suivons de manière très serrée.

Au sujet des changements à l'intérieur du plan comptable, nous sommes conscients qu'ils sont difficiles à suivre. Cependant, notamment pour le transfert de la Centrale d'impression et le transfert de tout le chapitre social, des matrices ont été réalisées et été transmises à la Commission financière. Cette Commission peut vous renseigner sur les rubriques touchées.

Je reviens quand même sur les personnes fiscales et sur les propos du représentant du PLR. Une bonne partie des gens, dont vous-même, se basent sur des suppositions. Vous faites aussi des suppositions du type "ah, c'est pour ça que certaines gens sont partis". Je le veux bien. Pour l'instant, l'explication qui vous a été donnée est que la population augmente et que le revenu moyen diminue. Cela donne une information plutôt sur la composition du tissu de notre population. Il faut bien savoir que les données qu'on a pour analyse datent de deux ans en arrière. Ce sont des données statistiques que nous recevons du Canton. Nous suivons ceci et la tendance. Vous le verrez aussi demain, il y a des situations, des hypothèses, qui sont prises. Je tiens à répéter qu'en ce qui concerne les personnes morales, il s'agit d'un effet extraordinaire. Ne revenez pas sur d'autres hypothèses antérieures qui ont été prises, notamment pour la hausse d'impôt. Nous ne sommes plus du tout dans le même monde aujourd'hui. Je comprends - j'étais moi-même concerné à l'époque -, mais le monde a complètement changé en trois ans. En même temps, les investissements concernant les écoles se confirment. On en rajoute. En même temps, les recettes fiscales deviennent moins stables. On doit faire toute une palette, tout un mix de mesures, notamment avec ces diverses réserves pour justement essayer de maintenir la Ville à flot et faire qu'elle tangue le moins possible. Cependant, ne faisons pas le mélange entre certains facteurs et ne faisons pas trop de suppositions tant que nous n'avons pas d'informations plus précises.

Je ne me prononcerai pas sur les investissements encore une fois, il y aura la réponse des Directeurs directement.

Le dernier point que j'aimerais aborder concerne la fusion. Pour l'instant, l'idée du Conseil communal est de toucher le moins possible les grands leviers de base des hypothèses. En effet, que l'on y touche, ça peut donner un signal à nos partenaires ou autres, selon l'interprétation qu'on peut en avoir. On voit très bien ici que les interprétations peuvent varier. Aussi, l'idée, pour l'instant, est de ne pas toucher les grosses hypothèses. On stabilise pour l'horizon 2020-21-22, on essaye d'arriver dans la meilleure situation, on met de côté et on construit quand même. Les hypothèses de base, on ne va pas trop les toucher parce que cela va être remis en question, analysé. En effet, il faudra d'abord parler de stratégie. Que veut-on comme prestations pour la population? Calculer, consolider dans un grand business case et le taux d'impôt, ce serait tirer un plan sur la comète aujourd'hui. Je crois que personne n'est capable de savoir où il va partir, cela dépendra de ce que la future commune aura à proposer à sa population.

Le Président. L'entrée en matière est acquise de plein droit et aucune demande de renvoi n'est présentée. Nous pouvons passer à l'examen de détail du budget de fonctionnement.

Examen de détail

Le Président. Je vous rappelle certaines dispositions légales et réglementaires. Selon l'article 88 al. 3 de la loi sur les communes "les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés". De même, "le montant total des dépenses proposé par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement". Lors d'un amendement proposant une augmentation de dépense, il doit être proposé simultanément la couverture de ce dépassement. Ainsi le Conseil général doit, le cas échéant, prendre deux décisions, à savoir celle augmentant la charge et celle consacrant sa compensation. Les propositions de compensations ne peuvent toucher que des rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. Cela signifie que les compensations doivent être trouvées dans des chapitres qui n'ont pas encore été traités et en aucun cas le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre qui a déjà été accepté. Si vous avez une proposition d'amendement pour augmenter un poste, par exemple, dans les Sports, en prenant de l'argent dans Police locale, vous devez le dire dans le chapitre Police locale, car il précède celui des Sports.

L'article 42 al. 2 de la loi sur les communes, vous impose de déposer vos éventuels amendements par écrit. Des feuilles spéciales vous sont mises à disposition dans ce but. Les amendements non déposés par écrit ne seront pas pris en considération. Je vous prie, et ceci pour le bon déroulement des débats, de toujours mentionner le numéro de la page et le numéro complet des postes du budget que vous mentionnez. Nous commencerons par passer en revue les chapitres les uns après les autres. Je vous rappelle qu'il n'est pas possible de revenir à un chapitre déjà traité.

I. ADMINISTRATION GENERALE (pages 2 à 5)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

100.310.00 Publications, journaux, documentation

Fasel Blaise (DC/vl). En tout, parsemés dans le budget, nous avons constaté l'existence de 31 postes identiques, tous baptisés "Publications, journaux, documentations", rattachés aux différents dicastères et services. De petite somme en petite somme (la plus petite étant de 87 francs, la plus grande de 40'000 francs), elles totalisent un budget cumulé impressionnant de 128'337 francs.

Le Conseil communal peut-il informer le Conseil général sur le contenu exact de ces postes "Publications, journaux, documentation" devisés à 128 mille francs au total? S'agit-il uniquement des frais d'abonnement aux quotidiens cantonaux et suisses et revues diverses, auxquels chaque dicastère s'abonnerait individuellement, alors qu'ils se situent parfois dans le même bâtiment ou y at-il d'autres dépenses justifiées qui tombent sous cet intitulé? Le Conseil communal prévoit-il d'établir, pour le prochain budget, des synergies entre les dicastères afin d'éviter des abonnements à double ou triple dans les mêmes bâtiments de l'administration?

Dritte und letzte Frage: wird der Gemeinderat für das nächste Budget eine Bedürfnisanalyse tätigen, um die Höhe dieser Budgetposten für Zeitungen und Dokumentationen zu hinterfragen und einen klaren und gemeindeübergreifenden Massstab zu setzen?

100.318.00Frais de réception100.319.10Dépenses non spécifiées

Altermatt Bernhard (DC/vI). J'aimerais vous proposer deux petites modifications du budget tel qu'il nous est présenté:

- 100.318.00 "Frais de réception" (50'000 francs). J'aimerais vous proposer de ramener ce poste à 45'000 francs.
- 100.319.10 "Dépenses non spécifiées" (100'000 francs). J'aimerais vous proposer de ramener ce poste à 65'00 francs.

Dans les deux cas, je vous propose d'affecter les montants à la rubrique 300.318.10 "Projets bilinguisme" du chapitre des Ecoles.

Chers collègues, mon intention est avant tout de donner au Conseil communal quelques moyens supplémentaires modestes pour une tâche qui s'annonce importante, à savoir l'étude, l'organisation et la mise en place d'un enseignement bilingue ou de classes bilingues en ville de Fribourg. Cela me semble aller parfaitement dans le sens de plusieurs décisions prises par notre Conseil et aussi dans celui de la volonté du Conseil communal de faire avancer les projets dans ce dossier important. Il y a un large consensus au sein de la population et dans cette salle autour du fait que nous devons et que nous pouvons progresser dans ce domaine.

Die zusätzlichen hierfür zur Verfügung stehenden Mittel werden es zwar nicht erlauben, grosse Sprünge zu machen, aber sie sollen es dem Gemeinderat erlauben, entsprechende Projekte rasch anzupacken, aufzugleisen und ihre Verwirklichung zu fördern. Ich danke Euch allen für die Unterstützung dieser zwei Abänderungsanträge des Budgets, und ich danke insbesondere dem Gemeinderat für eine aufgeschlossene Haltung in dieser Angelegenheit.

Je suis conscient de ne pas choisir la voie de la facilité en ne puisant pas ces 40'000 francs dans les réserves, mais dans le budget du Conseil communal. Je le fais par respect pour celles et ceux qui ont établi le présent budget et en ayant confiance que le Conseil communal saura travailler au mieux avec les nouveaux montants.

Moussa Elias (PS). Je me permets de répondre aux amendements déposés par mon collègue M. Altermatt. Le groupe socialiste s'opposera à son premier amendement concernant la rubrique 100.318.00 "Frais de réception". Nous parlons de 5'000 francs. Si l'on commence à chipoter sur un budget pour chaque 5'000 francs, on n'est pas sorti de l'auberge.

Deuxièmement, je me permets de renvoyer aux comptes 2016 dans lesquels on voit que ce poste avait utilisé, en 2016, 58'000 francs. Il était donc au-delà du budget 2017. Je ne vois pas de nécessité absolue de diminuer ce poste encore de 5'000 francs.

Par rapport au deuxième amendement, je vous rappelle que l'année passée, le groupe socialiste avait, dans sa grande majorité, soutenu l'amendement de M. Altermatt demandant la diminution des dépenses non liées du Conseil communal au bénéfice de projets de bilinguisme. Cela ne sera pas le cas cette fois-ci parce que évidement: Erstens sind wir nicht gegen den Bilinguismus oder die Zweisprachigkeit - weit davon ab. Allerdings ist es irgendwann einmal ein bisschen ermüdend, jeweils auf eine populistische Art und Weise, diese Zweisprachigkeit hier zu unterstützen. Denn der Gemeinderat kann die Zweisprachigkeit sehr wohl unterstützen, indem er aus genau dieser Rubrik hier Geld spricht für ganz spezifische Projekte. Wie sie selber gesagt haben - klar ist, dass diese 25'000 Franken nicht genügen um die Zweisprachigkeit wirklich stark zu fördern, deswegen müsste man eine spezifische Rubrik oder ein spezifisches Projekt machen. Sie haben verschiedene Postulate eingereicht, die wir auch alle unterstützt haben und von denen wir hoffen, dass sie entsprechend auch in Geld umgemünzt werden. Mit diesem Hintergrund wird die SP-Fraktion grossmehrheitlich diesen Antrag ablehnen.

100.318.02 <u>Projets de cohésion sociale</u>

Zurich Simon (PS). J'aimerais savoir de la part du Conseil communal quels sont les projets de cohésion sociale qu'il entend réaliser durant l'année 2018 avec ce budget de 120'000 francs et notamment si le projet Senior+ que la Commune devra mettre en œuvre prochainement est comprise dans ce budget.

Rugo Claudio (PA). Je vais vous faire suivre l'amendement par écrit.

Je compte augmenter le budget au point 110.390.10 (Sic) qui concerne les centres d'animation socioculturelle de 150'000 francs: 100'000 francs pour le CASBA (CAS de la Basse-Ville) afin de maintenir les 50% et les frais des activités en Basse-Ville de Fribourg au Werkhof, et je compte déduire cela de l'investissement en catégorie II numéro 611.503.33, c'est-à-dire, l'investissement à Joseph Piller pour une salle d'exposition, une salle de sport et surtout, surtout pour rénover des bâtiments qui vont être désaffectés, étant donné que le Service des sports, nous l'avons vu durant la séance ...

Le Président. M. Rugo, je suis obligé de vous arrêter mais nous parlons du budget de fonctionnement. Les investissements seront traités demain. Donc si vous voulez changer ici quelque chose au budget, cela doit se faire en rapport au budget de fonctionnement uniquement.

Rugo Claudio (PA/,). D'accord. Alors je vais déduire ces ..., j'ai ces 150'000 francs à déduire ..., ouais alors c'est un peu compliqué, je m'excuse.

Le Président. M. Rugo, si vous me permettez, vous êtes dans une rubrique 390. Les rubriques 390 ne peuvent pas être touchées puisqu'il s'agit d'imputations.

Rugo Claudio (PA/,). OK, alors veuillez m'en excuser.

Altermatt Bernhard (DC/vI). Nur eine kleine Richtigstellung. Je regrette bien entendu l'absence de soutien de la majorité du groupe socialiste quant à ma proposition. Wenn ich sie ermüde mit meinen weiss Gott bescheidenen Summen zur Förderung der Zweisprachigkeit, dann tut mir das leid. Ich mache das nicht für sie, ich mache das für die Kinder dieser Stadt, für den Nachwuchs. Im letzten Jahr wurde mein Vorstoss nicht unterstützt, das war vor zwei Jahren, Kollege Moussa. Leider klappt es nicht jedes Jahr, ich hoffe dieses Jahr klappt es wieder mal.

110.318.01 <u>Affranchissements (Secrétariat de Ville)</u>
112.318.00 <u>Affranchissements postaux (Votations et élections)</u>

Page Maurice (CG-PCS). Je souhaite émettre une petite remarque au sujet de la rubrique 110.318.01 "Affranchissements". On a toujours des montants très élevés de 250'000 francs pour ces affranchissements, et qui ne comptent pas les 88'000 francs de la 112.318.00 "Affranchissements postaux" qui concernent les élections. Cela veut dire que l'on a plus de 300'000 francs d'affranchissements, ce qui est quand même un montant énorme. J'aimerais bien que l'on soit un peu plus attentif pour le budget suivant à cette question des affranchissements. Peut-être est-ce une chose que le sytème de contrôle interne pourra étudier. Je pense qu'il y a là un potentiel d'économie.

Steiert Thierry, Syndic. S'agissant de l'intervention de M. le Conseiller général B. Fasel, il m'est évidemment difficile de commenter l'intégralité des positions "Publications, journaux, documentation" dans la mesure où ces positions relèvent des autres rubriques, des autres Services et des autres Directions. Pour ce qui est de la Direction de ma compétence, je peux confirmer qu'il y a un certain nombre de journaux quotidiens, mais pas seulement, et que nous n'avons pas une multitude de journaux pour un même Service. Nous avons un exemplaire des trois ou quatre journaux qui nous concernent principalement, donc des quotidiens de ce canton et des revues spécialisées. Ça s'arrête là! Ce sont des montants tout à fait raisonnables. Je laisserai la parole à mes collègues s'il y a peut-être quelque chose à ajouter par rapport à des revues spécialisées, qui sont nécessaires au fonctionnement des Services. Par contre, pour ce type de questionnement, je vous invite, M. Fasel, à soit le soulever vis-à-vis de vos collègues qui siègent à la Commission financière ou alors, au plus tard, avec quelques journées d'anticipation, avant la séance plénière, afin que nous puissions, le cas échéant, vous répondre de manière plus complète. Sinon, nous pourrons le faire l'année prochaine. Vous imaginez bien qu'aujourd'hui, il ne m'est pas possible de vous décortiquer cette position pièce par pièce pour vous donner les montants exacts des abonnements de la Liberté, des Freiburger Nachrichten, de la Gruyère, du Temps, voire de quelques autres revues ou journaux concernés par ces rubriques.

En ce qui concerne la proposition d'amendement de M. B. Altermatt.

a) 100.318.00 que vous souhaitez réduire de 50'000 à 45'000 francs. Je vous invite à consulter les comptes 2016, où vous verrez que nous avons déjà réalisé un montant de 58'72,200 francs. Nous avons régulièrement des frais de réceptions importants. Nous avons des délégations étrangères, d'autres cantons ou d'autres villes qui viennent à Fribourg. Nous en sommes d'ailleurs très contents parce que cela permet aussi de contribuer au rayonnement de la Ville de Fribourg. Si nous pouvons par exemple accueillir, comme nous l'avons fait l'année dernière,

- une délégation du Parlement communal de Zürich, une délégation du Parlement et de l'Exécutif de la Ville de Coire, nous accueillons aussi parfois des Ambassadeurs ou des Consuls généraux. Je pense que nous utilisons cette rubrique avec beaucoup de prudence. Cependant, avec la notoriété de la Ville de Fribourg et avec les nombreuses délégations qui viennent dans notre ville, nous sommes aussi appelés à les accueillir avec davantage que des chips et des cacahuètes si nous voulons donner une image de cette ville qui est digne de ce que nous voulons. Je crois que ce montant est complètement justifié et je m'oppose bien sûr à la réduction de cette rubrique.
- b) Je m'opposerai aussi évidemment, au nom du Conseil communal, à la réduction de la rubrique 100.319.10. Il est clair que cette rubrique peut susciter des velléités de réduction dans la mesure où, bien sûr, ce ne sont pas des dépenses liées. Nous pouvons tout à fait imaginer la réduire ou bien la fixer à 65'000 francs, tout autant qu'on peut la fixer à 100'000 francs. Je rappelle tout simplement que, durant de très nombreuses années, depuis qu'elle a été instaurée, c'est-à-dire au début des années 2000, sauf erreur - je siégeais à l'époque à la Commission financière -, cette rubrique a été portée à un montant de 100'000 francs. Ce n'est que sur votre intervention, il y a deux années en arrière, M. Altermatt, que cette rubrique a été réduite à 65'000 francs et que les 35'000 francs ont été mis sur une position des Ecoles pour soutenir des projets de bilinguisme. Je laisserai, le cas échéant, la parole à Mme de Weck, Vice-Syndique, pour compléter mes propos en ce qui concerne la rubrique qui serait bénéficiaire de ces reports. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'en ce qui concerne la promotion du bilinguisme, je rejoins aussi ce que vient de dire M. Moussa tout à l'heure. Je ne pense pas que ce soit en faisant du bricolage ou du "tétris" budgétaire que l'on va réellement répondre aux besoins et aux attentes de la population germanophone en matière de promotion du bilinguisme ou de classes bilingues dans les écoles. Je vous rappelle que vous avez déposé un postulat qui ne porte pas sur ce point-là, mais plus précisément sur la demande de conférer à la langue allemande le statut de langue officielle, au même titre que la langue française dans notre ville. La réponse à ce postulat sera peut-être quelque peu retardée mais, par contre, elle sera d'autant plus circonstanciée et d'autant plus complète. Elle comportera aussi un certain nombre d'éléments permettant d'améliorer la promotion du bilinguisme dans notre ville. Cependant, ce n'est en tout cas pas avec ce genre d'exercice que l'on peut arriver au but.

J'en viens à la question de M. S. Zurich relative à la cohésion sociale, plus précisément, aux projets qui vont être soutenus par la rubrique 100.318.02. Ce sont essentiellement des projets qui s'inscrivent dans la politique cantonale d'intégration. Je vous invite à consulter le site du Bureau cantonal d'intégration et de la lutte contre le raciste qui comporte pour les années 2018, 2019 et 2020 ce que l'on appelle le PIC II (programme d'intégration cantonal II). Il comporte de nombreux éléments sur lesquels nous allons nous greffer. Il y a notamment toujours les cours de langues, l'accueil des primo-arrivants qui doit être soigné de manière accrue, il y a aussi des projets qui concernent les personnes âgées, notamment le soutien avec une subvention de 5'000 francs par année, le projet de maison des générations futures à Beaumont, et quelques autres projets qui sont soutenus avec ces montants-là. Je pourrais vous donner aussi en bilatérale des indications plus précises sur ces éléments-là. En ce qui concerne très précisément Senior+, que vous avez évoqué, je donnerai aussi la parole à Mme la Vice-Syndique qui pourra vous donner les indications complémentaires.

Je crois que la demande d'amendement de M. Rugo a été considérée comme non recevable, dans la mesure où elle portait sur un investissement, ce qui n'est pas possible. Par contre elle ne portait pas

sur une position 390, contrairement à ce que M. Rugo a dit. Ce n'était pas une position 390 mais une 365 qu'il évoquait. Cela concernait donc les centres d'animation socioculturelle 365.10. Toutefois, cela ne change rien au fait que la demande est irrecevable puisque l'on ne peut pas ponctionner une rubrique du budget des investissements pour alimenter une rubrique du budget de fonctionnement.

Finalement, je retiens volontiers la remarque de M. M. Page. Elle a aussi été discutée en Commission financière - en ce qui concerne les frais d'affranchissements. Ces frais sont effectivement très élevés, mais je crois que l'on peut facilement démontrer que ce n'est pas simplement un manque d'efficience. L'Administration générale effectue un très important nombre d'envois, à commencer par le "1700". Nous ne faisons pas d'envois inutiles et La Poste a les tarifs qui sont les siens. On peut le déplorer, mais même si la COMCO critique. La Poste, les tarifs sont pour le moment toujours les mêmes.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je vais répondre à M. B. Altermatt, d'abord en le remerciant de sa générosité. Je pense qu'il faut qu'il mette sa générosité un petit peu au chaud, je vais vous expliquer pourquoi. Nous avons effectivement reçu ces 35'000 francs et nous nous sommes employés à créer des projets du bilinguisme. Il y a actuellement deux petits projets. Le premier consiste en un échange de classes entre les écoles du Bourg et du Jaun. Le second projet, s'est traduit par la manifestation des Jardins au Port. Des Jardins ont été créés par les enfants de plusieurs classes de différentes écoles de la Ville. Beaucoup d'entre vous ont participé à cette manifestation. Nous avons vraiment à cœur de mettre en place ces classes bilingues. Nous avons eu une proposition de M. Reto Furter, ancien Chef de Service de la DOA, qui s'est proposé de nous aider dans ces démarches. Il nous a élaboré un avant-projet d'un concept de classes bilingues, puisque lui-même est engagé par la Confédération sur différents projets en Suisse allemande et en Suisse italienne. Nous avons rencontré la DICS récemment et nous avons mis en place un groupe de travail qui va commencer à partir du mois de janvier. Nous espérons vivement pouvoir mettre en place ces classes bilingues en 2019. Pour l'instant, avec les 35'000 francs que nous avons remis au budget et que vous pourrez accepter, nous arriverons à couvrir le travail que réalisera M. Furter. Par contre, la réponse à votre postulat vous permettra de savoir comment nous verrons la mise en place pour 2019, si tout va bien. Peut-être qu'à ce moment-là, nous aurons effectivement besoin de plus d'argent pour la mise en place et pour peut-être pour engager M. Furter à plus long terme. Il est également possible que nous ayons d'autres frais. Je pense qu'effectivement l'argent est le nerf de la guerre. Sans argent, on ne peut rien faire. Cependant, il faut le dépenser à bon escient et savoir ce qu'on va en faire. Je vous propose donc de retirer votre amendement. Peut-être que l'on vous en demandera encore un peu plus pour 2019, afin de vraiment mettre en place ces classes bilingues ou d'autres projets.

Concernant Senior+, effectivement, les communes sont priées de faire un plan de mesures pour les seniors en ville. Nous avons abordé la Haute école de travail social pour qu'elle nous aide dans ces démarches. Nous avons proposé au Réseau santé de la Sarine que nous ne soyons pas seulement la Ville à faire ce travail dans notre coin puisque toutes les communes du canton devront le faire. Nous avons proposé à l'ensemble des communes de la Sarine de faire un projet commun. Un budget de 40'000 francs pour 2018 a été intégré dans le budget du Réseau santé de la Sarine, de même qu'il y aura un autre montant de 40'000 francs pour 2019, et un dernier en 2020. Tout d'abord, ce budget de 40'000 francs couvrira une étude sur ce qui existe déjà. En effet, je pense qu'avant de partir en campagne, il faut d'abord savoir ce qui existe. Peut-être que de bons modèles et de bonnes pratiques peuvent être reprises pour d'autres communes. Ils ont donc l'intention d'interroger tous les acteurs qui sont actifs auprès des seniors. Ils veulent également organiser un world café. Une deuxième étape sera de prendre en considération les seniors à proprement dit et de leur soumettre un

questionnaire pour savoir ce qu'ils envisagent pour la ville, ce qui serait mieux pour eux et ce que l'on pourrait faire pour eux. Ensuite, ils feront effectivement un plan de mesures qui sera adaptable selon les communes. Effectivement, une commune comme Fribourg a d'autres besoins qu'une petite commune de 4'000 habitants. Ainsi, toutes les communes de la Sarine pourront en profiter. Cependant, ce budget est donc dans celui du Réseau santé de la Sarine.

Le Président. Nous sommes donc saisis de deux amendements. M. B. Altermatt, maintenez-vous formellement vos amendements?

Altermatt Bernhard (DC/vI). Je crois que j'ai tendance à fatiguer les gens avec ce sujet. Je suis désolé de devoir contredire M. le Syndic, je n'ai ni co-déposé ni cosigné ce postulat que vous avez mentionné. J'étais absent ce jour-là. Je conviens cependant qu'avec la masse de questions à ce sujet, que l'on perde parfois trace de ce que je fais et de ce que je dis et ne dis pas. Par contre, tant que le Conseil communal regrette à répétition de ne pas pouvoir avancer plus vite sur le chemin de la promotion du bilinguisme, je regrette de ne pas pouvoir arrêter de vous fatiguer. Toutefois, j'ai bon espoir que ça s'accélère. Je ne vais pas retirer mon amendement, non.

Le Président. Nous allons donc voter une fois sur chaque amendement même s'ils ont la même rubrique d'attribution. Ils ont des rubriques différentes pour les diminutions.

Vote 1 sur la rubrique 100.318.00 "Frais de réception"

Opposée à l'amendement de M. Bernhard Altermatt de diminuer de 5'000 francs le montant destiné aux frais de réception et d'allouer ledit montant au poste 300.318.10 "Projet bilinguisme", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 43 voix contre 17 et 8 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. Bernhard Altermatt): 43 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Gex Jean-Noël (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. Bernhard Altermatt): 17 Altermatt Bernhard (DC-vI), Casazza Raphaël (PLR), de Reyff Charles (DC-vI), Fasel Blaise (DC-vI), Fessler Raphaël (DC-vI), Feyer Jean-François (DC-vI), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Hemmer Benoît (DC-vI), Marchioni Pierre (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vI), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Schenker Claude (DC-vI), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vI), Gex Océane (PLR), Kilde Gisela (DC-vI), Maeder Alain (DC-vI), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Sabino Sandra (PS)

Vote 2 sur la rubrique 100.319.10 "Dépenses non spécifiées"

Opposée à l'amendement de M. Bernhard Altermatt de diminuer de 35'000 francs le montant destiné aux dépenses non spécifiées et d'allouer ledit montant au poste 300.318.10 "Projet bilinguisme", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 34 voix contre 26 et 7 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. Bernhard Altermatt): 34 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Dreyer Jean-Luc (DC-vI), Ducommun

Lorraine (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. Bernhard Altermatt): 26 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vI), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vI), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vI), Fessler Raphaël (DC-vI), Feyer Jean-François (DC-vI), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vI), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Hemmer Benoît (DC-vI), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vI), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA), Schenker Claude (DC-vI), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 7 Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Kilde Gisela (DC-vl), Maeder Alain (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Vuilleumier Julien (Verts)

N'a pas voté: 1 Margalhan-Ferrat Corinne (PS)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

II. FINANCES (pages 6 à 9)

Ingold François, Président de la Commission financière. Je n'ai pas de remarques particulières. Cependant, j'aimerais juste dire que le travail de la Commission financière consiste à éplucher le budget. Nous le faisons avec beaucoup d'efforts et beaucoup d'attention. Nous venons de passer à peu près 45 minutes sur les pages de l'Administration générale pour des choses que la Commission financière aurait pu faire. Les années prochaines, si vous avez des questions, adressez-vous à la Commission financière. Nous les éplucherons et donnerons des réponses dans les groupes. Nous gagnerons ainsi du temps.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

259.382.01 <u>Attribution à la politique foncière active</u>

Wicht Pascal (UDC). Je dépose l'amendement suivant au nom du groupe UDC:

- 259.382.01 "Attribution à la politique foncière active": diminuer de 2'500'000 francs (nouveau montant 2'500'000 francs au lieu de 5'000'000 francs)
- 560.380.02 "provision sites pollués: attribution": augmenter de 2'500'000 francs (nouveau montant: 3'000'000 francs)

Nous ne remettons pas en cause le besoin de réaliser une politique foncière active et de prévoir des fonds à cette fin. Toutefois, attribuer en un seul coup 5 millions de francs à cette réserve aujourd'hui relève à notre avis d'une pratique de cosmétique comptable. Concrètement, cela revient à constituer des réserves latentes en cachant du bénéfice en attribuant une part trop importante du budget de fonctionnement à un fond qui permettra ensuite à la commune de réaliser des opérations hors budget et donc de faire un lissage dans le temps du résultat de fonctionnement. Garder une poire pour la soif ne nous parait pas compatible avec l'esprit des principes d'annualité et de sincérité qui régissent les finances publiques et qui sont notamment mentionnés dans le RELCo. Ceci est d'autant plus important dans l'optique de l'adoption prochaine du nouveau plan comptable harmonisé MCH2 qui accorde une grande importance au principe d'image fidèle.

D'autre part, il s'agit pour nous de renforcer la provision sites pollués qui est actuellement à zéro, et qui, avec l'attribution de 500'000 francs en 2018 telle que prévue dans le budget, serait à notre sens largement sous dotée au vu des risques liés à l'assainissement de la décharge de la Pila. Dans ce cas-là, il ne s'agit donc pas d'une réserve latente, mais bel et bien de la prise en compte adéquate, quoique minimale, d'un risque bien réel.

Pour ces raisons, nous vous proposons de diminuer de 2,5 millions de francs l'attribution à la réserve pour la politique foncière active et d'attribuer ce même montant à la provision pour sites pollués.

Loup Matthieu (PS). Ma question concerne le point 259.382.01 "Attribution à la politique foncière active". Contrairement à l'un de mes préopinants, je me réjouis de l'attribution d'un montant de 5 millions de francs à cette réserve pour la politique foncière active et j'aurais aimé savoir si le Conseil communal aurait pu esquisser en quelques mots l'état actuel de la planification de l'utilisation des montants provisionnés. On a vu que le point 200.318.01 "Etudes et évènements" concernait un mandat pour la définition de cette politique foncière active. En l'état actuel, comment est-ce que le calendrier est prévu pour la définition et la mise en œuvre? Est-ce qu'il y a déjà d'éventuelles acquisitions qui sont projetées?

259.382.03 Réserve PF 17: attribution

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). Je demande une augmentation de la subvention des manifestations régionales prioritaires pour la Ville de 10'000 francs (rubrique 820.365.95), qui est actuellement de 30'000 francs en diminution de la réserve PF 17 (rubrique 259.382.03), qui est de 5'500'000 francs.

Un projet culturel non-professionnel, réalisé par des acteurs de la culture, en plus de leur activité professionnelle, demande beaucoup de créativité et énormément d'endurance. Si en plus ces projets sont limités par des moyens financiers toujours très limés, beaucoup d'énergie doit être dépensée pour obtenir un résultat satisfaisant avec, en plus, des soucis financiers. Mon but est d'augmenter ce poste qui reste toujours encore modeste afin de pouvoir encourager davantage les acteurs de la culture régionale.

Menétrey Fabienne (Verts). Nous proposons un amendement au chapitre 259.382.03 "Réserve PF 17: attribution". Nous demandons de transférer 15'000 francs du budget de 5'500'000 francs afin de les attribuer au chapitre 322.436.10 "Participation des élèves (frais de matériel) (activités culturelles)". Nous souhaitons ainsi supprimer la participation des élèves pour des frais de matériel qui s'élèvent à 15'000 francs, ce qui réduirait le budget de la réserve PF 17 à 5'485'000 francs.

Ce montant n'est pas très important sur le plan financier mais permettra de réduire certains frais demandés aux élèves et à leurs parents afin de soutenir les familles et de garantir une participation égale de toutes et tous.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Je propose une diminution de la rubrique 259.382.03 "Réserve PF 17: attribution" de 10'000 francs en faveur de la rubrique 820.365.01 "Bibliothèques (subventions)". Les raisons de cet amendement en faveur de la "Deutsche Bibliothek Freiburg" sont les suivantes.

La bibliothèque allemande de la ville de Fribourg – qui, comme vous savez, est une importante institution culturelle - est dans une situation financière précaire. Les ressources financières ne suffisent pas à financer l'offre diversifiée. Le comité de la bibliothèque - dont je suis membre -

travaille intensément avec les autorités politiques pour assurer, à l'avenir, la stabilité financière de la bibliothèque (une solution devrait être disponible à partir de 2019). Mais pour 2018, la bibliothèque allemande a nécessairement besoin d'un soutien financier unique.

Es schmerzt kaum jemanden - vielleicht den Finanzdirektor - wenn wir bei diesem Posten die relativ bescheidene Summe von 10'000 CHF wegnehmen. Aber der Deutschen Bibliothek hilft dieser Zuschuss, die Übergangsphase 2018 einigermassen unbeschadet zu überstehen und sich neu zu orientieren. Sie wissen selber - und das ist kein Populismus, geschätzter Kollege - zwei Sprachen bedeutet doppelt soviel Kultur. Les deux font la paire! Ich bitte Sie deshalb, diesem Änderungsantrag zuzustimmen.

Grandjean Alexandre (PS). J'aimerais m'opposer à la proposition de M. P. Wicht. Je suis un peu étonné parce que j'ai du mal à voir l'intérêt à thésauriser et à immobiliser de l'argent dans l'attente d'un événement hypothétique dont on ne sait pas l'ampleur. La politique foncière active, c'est une manière de prendre les choses en mains, c'est une manière d'investir de l'argent qui peut même gagner de la valeur, alors que la Pila, ça nous bloque nos moyens financiers. Je pense qu'on a besoin d'une masse critique, parce qu'avec la masse critique, on peut décider de faire du logement familial. On sait que les familles, notamment les familles qui ont trois à quatre enfants, peinent à trouver un logement adéquat en ville. Cela nous permettrait de faire une politique de logement social. On sait combien pèse le logement dans le budget des ménages des habitants de la ville. Cela nous permettrait d'attirer les bons contribuables. On dit: "ah mais on perd en masse fiscale des personnes physiques. Pourquoi ne pas faire une politique de logement qui attire aussi les gens qui payent des impôts?". Cela nous enlève les moyens de faire aussi une politique foncière qui développe l'activité économique. Sans vouloir prolonger, je crois que si la Ville ne se donne pas les moyens d'intervenir activement dans le développement de son patrimoine bâti, elle ne pourra que regarder passer le train en ruminant ses regrets. Merci de refuser la proposition.

Rugo Claudio (PA). Ayant travaillé aux activités extrascolaires durant 29 ans, j'aimerais soutenir la proposition des Verts. Durant une vingtaine d'années, c'était gratuit. C'est seulement durant les huit ou dix dernières années que l'on a mis une taxe de 50 francs pour chaque enfant. Je pense que l'on peut se permettre d'offrir la gratuité complète. Ils disent que cette taxe est une activité gratuite, mais elle sert à couvrir les frais. Je pense que nous, le Conseil général, pouvons offrir ces frais-là. Je soutiens la proposition faite par Mme F. Menétrey des Verts.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je vois que les réserves du Service des finances sont sujettes à de grandes convoitises! Je répondrai à ces différentes propositions de la manière suivante.

M. P. Wicht, vous proposez une diminution de l'attribution à la politique foncière active à mettre au profit des sites pollués. Concernant les sites pollués, je ne répète pas ce que j'ai dit tout à l'heure: la Pila, de toute manière, est un montant qui varie, qu'on ne peut pas évaluer aujourd'hui. "Pourquoi vous mettez 2,5 millions de francs, pourquoi pas 1 million de francs, pourquoi pas 5 millions de francs, pourquoi pas 20 millions de francs, pourquoi pas 50 millions de francs?". On entend tous ces montants-là actuellement. Pour l'instant, non, on ne met rien. En l'occurrence, la rubrique que vous avez mentionnée concerne quelque chose de très précis et c'est pour cela que vous avez le montant dans cette rubrique-là. Il s'agit des sites pollués qui sont sur le territoire de la ville de Fribourg. Il doit y en avoir dix, qui sont répertoriés aujourd'hui et qui ont été évalués. Ce montant est très précis, évalué par le secteur du Génie civil. Ne mélangeons donc pas un exercice hypothétique, non

évaluable aujourd'hui, avec des sites pollués pour lesquels nous aurons des actions concrètes, avec une réserve.

Concernant la politique foncière active, encore une fois, l'idée justement c'est d'y aller. Evidemment, dans une politique foncière active, il y a une partie logement par exemple, il y a une partie valorisation, il y a une partie économique. L'objectif justement maintenant, c'est de commencer à investir. On se plaint que la Ville est dépendante des recettes fiscales à longueur d'année. C'est vrai, elle l'est plus. Alors, allons-y maintenant, développons nos propres outils, prenons les choses en main. Ça c'est la politique foncière active telle que l'on a envie de la faire. Je m'oppose donc évidemment à cet amendement.

Pour répondre plus précisément à M. M. Loup concernant la politique foncière active, l'état actuel du projet est le suivant. Nous avons présenté un premier état de fait sur les différentes problématiques au Conseil communal. Nous devons travailler encore un petit peu là-dessus parce qu'il y a deux ou trois points qu'il faut encore ajuster. Ensuite, dès l'acceptation de ce budget – évidemment, on ne pouvait pas le faire avant – l'idée est d'engager un spécialiste de politique foncière active. L'engagement se fera sous forme de mandat. J'allais y venir parce que c'est un projet à durée déterminée. Nous n'allons pas l'engager de manière fixe et avons donc besoin de donner un mandat à un spécialiste politique foncière active. Cela demande énormément de temps. Il y beaucoup de "Baustellen" dans ce projet, à plusieurs étages, dans plusieurs Services. Nous avons vraiment envie de prendre le projet dans son ensemble. La description du cahier des charges pour le mandat est déjà préparée. La prochaine étape, dès janvier, sera de passer au Conseil communal avec cette description et, ensuite, d'aller directement dans ce mandat de politique foncière active, afin de mettre des priorités et de définir notre stratégie de manière plus complète. Pour l'instant, je n'ai pas d'informations puisque l'on a justement besoin de ce spécialiste. Le Conseil communal reviendra vers vous plus tard concernant cette thématique.

Mme M.-G. Morel-Neuhaus, je suis un peu embêté puisque j'ai les deux Services sous ma propre direction! Cela dit, il y a une idée aussi derrière les subventions culturelles. Evidemment, on peut augmenter et puis distribuer davantage, mais il y a des négociations qui se font avec les acteurs. Il y a un travail de la Commission culturelle qui se fait avec les acteurs aussi. Il faudrait vraiment réfléchir de manière plus concrète à qui l'on veut donner, pourquoi, comment, surtout si se sont des projets - comme vous le dites - qui sont d'envergure stratégique. Je veux bien mais, par principe, on aurait pu en discuter un petit peu avant et proposer ceci dans le budget. Je dois m'opposer à cette proposition.

Concernant l'amendement de Mme B. Acklin Zimmermann au sujet de la "Deutsche Bibliothek", je suis encore plus ferme. Aujourd'hui, nous sommes en train d'avoir un projet impliquant la bibliothèque publique de la ville, la "Deutsche Bibliothek", les ludothèques, et LivrEchange. En effet, chacune de ces institutions a des problèmes à différents niveaux. La "Deutsche Bibliothek" en a un, comme vous l'avez mentionné. Ils sont en train de travailler sur un projet qu'ils devraient nous rendre d'ici au milieu de l'année prochaine, en vue de voir si l'on doit prendre des mesures budgétaires. J'ai de la peine juste à dire "il leur manque tel montant donc la Ville met l'argent". En effet, j'attends aussi des acteurs culturels qu'ils aillent aussi chercher ailleurs. Ils le font et c'est extrêmement difficile pour une bibliothèque, je suis d'accord. Cela dit, dire "il y a ce problème, on le compense comme ça, ce soir, là maintenant", j'ai un peu de la peine à le faire, surtout que nous sommes dans ce projet de réflexion commun. Ma proposition est de refuser aussi cet amendement.

Concernant l'amendement de Mme F. Menétrey, je donne la parole à Mme de Weck.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Il y a quelques années, les parents qui inscrivaient leurs enfants aux activités culturelles payaient 120 francs pour l'année. Suite à une proposition d'un Conseiller général, ce montant a disparu. On estimait que cela devait être gratuit. Il ne restait plus que la participation pour les frais de matériel. Qu'a-t-on constaté? Eh bien, que comme c'était gratuit, cela n'avait plus de valeur. Cela veut dire que les parents inscrivaient leurs enfants qui ne venaient pas. Ils pensaient que ce n'était pas grave, puisque c'était gratuit! Après deux ou trois absences, on devait téléphoner aux parents pour leur demander pourquoi leur enfant ne venait pas? La réponse était souvent: il n'a plus envie. Personnellement, je pense qu'effectivement, quand c'est gratuit, les gens estiment que ça ne coûte rien et donc que ça ne vaut rien. Supprimer ces 15'000 francs, revient à dire aux professeurs que le matériel que nous mettons à disposition des enfants ne vaut rien puisque qu'il est gratuit. Quand on me dit que ces 15'000 francs vont couvrir le budget des activités culturelles, c'est se moquer du monde. Je pense que de demander une petite participation aux parents pour toutes ces activités, pour tout le matériel qui est mis à disposition, pour l'ensemble d'une année, ce n'est vraiment pas grand chose. Par respect pour ceux qui animent ces activités, je pense que l'on peut laisser ce montant de 15'000 francs. Je m'oppose donc à cette suppression de 15'000 francs.

Le Président. Nous sommes donc saisis de quatre amendements pour cette rubrique. M. P. Wicht, maintenez-vous formellement votre amendement?

Wicht Pascal (UDC). Oui, M. le Président.

Vote 1 sur la rubrique 259.382.01 "Attribution à la politique foncière active"

Opposée à l'amendement de M. Pascal Wicht (au nom du groupe UDC) de diminuer de 2'500'000 francs le montant destiné à l'attribution à la politique foncière active et d'allouer ledit montant au poste 560.380.02 "Provision sites pollués: attribution", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 53 voix contre 11 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. Pascal Wicht (au nom du groupe UDC)): 53

Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vI), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vI), Dreyer Jean-Luc (DC-vI), Ducommun Lorraine (PS), Fessler Raphaël (DC-vI), Feyer Jean-François (DC-vI), Gapany Joël (DC-vI), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Hemmer Benoît (DC-vI), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vI), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vI), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vI), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vI), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schenker Claude (DC-vI), Stevan Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. Pascal Wicht (au nom du groupe UDC)): 11
Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vI), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Fasel Blaise (DC-vI), Métrailler Jean-Jacques (MLI)

N'a pas voté: 1 Papaux David (UDC)

Le Président. Mme B. Acklin Zimmermann, est-ce que vous maintenez formellement votre amendement?

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Oui.

Vote 2 sur la rubrique 259.382.03 "Réserve PF 17: attribution"

Opposée à l'amendement de Mme Béatrice Acklin Zimmermann de diminuer de 10'000 francs le montant destiné à l'attribution de la réserve PF17 et d'allouer ledit montant au poste 820.365.01 "Bibliothèques (subventions)", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 31 voix contre 27 et 9 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de Mme Béatrice Acklin Zimmermann): 31 Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vI), Dreyer Jean-Luc (DC-vI), Ducommun Lorraine (PS), Fessler Raphaël (DC-vI), Gapany Joël (DC-vI), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vI), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vI), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schenker Claude (DC-vI), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de Mme Béatrice Acklin Zimmermann): 27 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vI), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Fasel Blaise (DC-vI), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Kilde Gisela (DC-vI), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vI), Parpan Mario (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 9 Ayer Caroline (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Feyer Jean-François (DC-vl), Hemmer Benoît (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Ragusa Francesco (Verts), Stevan Nicolas (PS)

N'a pas voté: 1 Papaux David (UDC)

Le Président. Mme M.-G. Morel-Neuhaus, maintenez-vous formellement votre amendement?

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). Oui.

Vote 3 sur la rubrique 259.382.03 "Réserve PF 17: attribution"

Opposée à l'amendement de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus de diminuer de 10'000 francs le montant destiné à l'attribution de la réserve PF17 et d'allouer ledit montant au poste 820.365.95 "Manifestations régionales prioritaires pour la Ville", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 46 voix contre 17 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus): 46

Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Collaud

Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fessler Raphaël (DC-vl), Gander Daniel (UDC),

Gapany Joël (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Hemmer Benoît (DC-vl), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vl), Marchioni Pierre (UDC),

Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nguyen

Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS),

Python Jean-Frédéric (DC-vl), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Schenker

Claude (DC-vl), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus): 17 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vI), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vI), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Ingold François (Verts), Krienbühl David (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (DC-vI), Rugo Claudio (PA), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Bettin Christophe (PLR), Feyer Jean-François (DC-vI), Loup Matthieu (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

Le Président. Mme F. Menétrey, maintenez-vous formellement votre amendement?

Menétrey Fabienne (Verts). Oui.

Vote 4 sur la rubrique 259.382.03 "Réserve PF 17: attribution"

Opposée à l'amendement de Mme Fabienne Menétrey (au nom des Verts) de diminuer de 15'000 francs le montant destiné à l'attribution de la réserve PF17 et d'allouer ledit montant au poste 322.436.10 "Participation des élèves (frais de matériel) (activités culturelles)", la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 43 voix contre 16 et 9 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de Mme Fabienne Menétrey (au nom des Verts)): 43

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vI), de Reyff Charles (DC-vI), Dreyer Jean-Luc (DC-vI), Ducommun Lorraine (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vI), Fessler Raphaël (DC-vI), Feyer Jean-François (DC-vI), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vI), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vI), Jelk Guy-Noël (PS), Kilde Gisela (DC-vI), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC-vI), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vI), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (DC-vI), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de Mme Fabienne Menétrey (au nom des Verts)): 16 Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Graden Lise-Marie (PS), Ingold François (Verts), Loup Matthieu (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 9 Altermatt Bernhard (DC-vI), Ayer Caroline (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vI), Vonlanthen Marc (PS)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

III. ECOLES (pages 10 à 18)

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. En préambule, je vous informe que, pour des raisons de synergie et suite au départ à la retraite du responsable des crèches et de l'accueil familial de jour, le Conseil communal a accepté la proposition des Ecoles, à savoir, de reprendre le secteur des crèches et de l'accueil familial de jour. Ainsi, les Ecoles regrouperont non seulement les accueils extrascolaires, mais aussi les crèches. Le budget des Ecoles s'est donc vu augmenter d'un montant de plus de 5 millions de francs. Je vous signale également qu'il y a eu une harmonisation des rubriques afin qu'entre les CO, les mêmes rubriques recouvrent les mêmes charges. Une explication est donnée en page 15 du Message.

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

351.365.00 Crèches

Zurich Simon (PS). J'ai une question relative à la rubrique 351.365.00 "Crèches". J'ai constaté avec beaucoup de plaisir que le budget 2018 présentait une augmentation majeure par rapport au budget 2017. J'aimerais toutefois savoir de la part du Conseil communal s'il a, avant de prévoir cette augmentation, mené une réflexion liée aux possibles subventions à obtenir de l'Office fédérale des assurances sociales pour le soutien au développement de l'offre en matière d'accueil extrafamilial et si cette réflexion aurait pu montrer par hasard que de requérir ces aides de l'OFAS aurait pu soulager le budget communal.

Menétrey Fabienne (Verts). Dans le chapitre des Ecoles, deux rubriques nous ont interpellés, toutes deux en p. 15.

321 <u>Gymnastique et sports</u> 322 <u>Activités culturelles</u>

A la rubrique 321, 3'037'208,40 francs sont alloués à la gymnastique et aux sports. C'est très bien. Nous sommes tous conscients de l'importance pour des jeunes d'avoir une bonne condition physique, d'entraîner ses réflexes et son équilibre, de se dépenser après toutes ces heures passées sur une chaise. Nous croyons en l'adage – "un corps sain pour un esprit sain".

Un second montant, alloué aux activités culturelles, à la rubrique 322, s'élève 528'280,60 francs. Quelle importance donne-t-on aux activités culturelles? N'est-il pas aussi essentiel à un jeune de se sensibiliser aux diverses formes que peut prendre la culture, d'aller découvrir sa créativité à travers la peinture, la danse, le cinéma, la musique et j'en passe? D'affiner ses connaissances, son esprit critique, de s'ouvrir et de se sensibiliser à plusieurs moyens d'expression? Et pourquoi pas de se découvrir un talent? L'adage prend aussi cette tournure "un esprit sain dans un corps sain".

Comment le Conseil communal justifie-t-il ces deux montants? Nous nous étonnons de voir une telle différence entre ces deux axes essentiels à la vie scolaire et parascolaire.

A la rubrique 321.310.10, nous voyons 66'100 francs de charges pour le matériel gymnastique et Sports, puis 1'800 francs pour l'entretien du matériel et des patins, alors que 200 francs sont accordés pour la réparation des instruments et 16'000 francs pour le matériel des activités culturelles.

Ces exemples nous interpellent et nous font penser que la culture est mise de côté et passe après le sport durant le cursus scolaire de jeunes fribourgeois. On demande une participation de 15'000 francs pour les frais de matériel aux activités culturelles pour un budget total de 528'280,60 francs. Par contre, aucune participation aux frais n'est demandée aux parents pour les activités sportives pour un budget total de 3'037'208,40 francs. Cherchez l'erreur.

300.300.00 Commissions scolaires

Parpan Mario (ML-CSP). Ich habe eine Frage zur Rubrik 300.300.00 "Commissions scolaires". Die Schulkommissionen sind ja nicht mehr in Funktion, deshalb ist auch kein Geld mehr vorgesehen. Aber im Verlaufe dieses Jahres - stelle ich mir zumindest vor - werden die Elternräte eingeführt und ich frage mich, ob es nicht an der Zeit ist für diese Elternräte die Rubrik "Commissions scolaires" zu ersetzen durch "Conseils des parents". Ist es nicht an der Zeit einen Betrag einzusetzen für das Funktionieren dieser Elternräte zu garantieren?

300.301.00 Traitements

Rugo Claudio (PA). Je vais me cantonner à des remarques, étant donné que les opérations comptables me sont étrangères. Concernant le poste 300.301.00 "Traitements", le budget de 2017 était d'environ 720'000 francs et celui de 2018, de 660'042 francs. On nous explique à chaque Conseil qu'il y aura toujours plus d'enfants à l'école de la Neuveville et d'élèves au CO du Jolimont et l'on

réduit les salaires imputés aux Ecoles d'à peu près 54'000 francs. A quoi cela correspond-il? Est-ce qu'un professeur a été licencié? Pouvez-vous me donner plus d'explications?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Pour répondre à la question de M. S. Zurich de savoir si nous demandons les subventions fédérales, je répondrai comme suit. Pour les crèches, ce sont les crèches elles-mêmes qui demandent les subventions fédérales, puisque la Ville ne fait que de les subventionner. Nous soutenons les crèches dans leurs démarches et les rendons attentives, mais ce sont elles qui font les demandes. Je peux vous assurer que chaque crèche qui a des places supplémentaires fait la demande auprès de l'OFAS et obtient ces subventions. Nous, nous faisons des demandes pour les subventions des accueils extrascolaires et, là aussi, nous les obtenons.

Concernant le rapport entre les activités gymnastiques et les activités culturelles, je comprends que, quand on regarde les chiffres, qu'on pourrait croire que les activités culturelles sont moins appréciées que les activités sportives. Or, il faut voir que dans ces postes de gymnastique et sports, il y a tous les traitements des professeurs et des enseignants, qui déchargent les enseignants ordinaires. Dans les autres communes, ce sont les enseignants eux-mêmes qui donnent la gymnastique, ce qui n'est pas le cas à Fribourg. Dès qu'ils ont un certain âge, ce sont des professeurs professionnels de gymnastique qui donnent les cours. De plus, nous offrons effectivement des activités de gymnastique après les cours, qui ont énormément de succès. J'ai effectivement posé la question à notre responsable des activités culturelles si l'on ne devait pas envisager aussi de les élargir. Elle m'a dit qu'il faudrait à ce moment-là revoir complètement le système parce que l'on trouve à un palier. On ne peut pas simplement ajouter juste de deux ou trois cours. Il faudrait avoir plus de locaux, plus de professeurs. Cependant, c'est une réflexion que je me fais.

Vous avez cité le matériel gymnastique et sports. Vous avez peut-être vu que le montant pour le matériel a augmenté parce que nous avons un programme qui se somme "récréation en roue libre". On se rend compte que beaucoup d'enfants ont des problèmes de psychomotricité car ils ne bougent pas assez et restent trop longtemps devant leur tablette ou devant la télévision. Pour les inciter à bouger, nous aimerions acheter du matériel pour qu'ils enfants bougent aussi à la récréation (de la slackline au monocycle). Cependant, il n'est pas du tout dans notre esprit de moins bien considérer la culture que les sports. Il faut savoir que, concernant ces activités culturelles, les enfants les suivent pendant deux ans. Ensuite, ils doivent changer. Ce qui se passe, c'est que très souvent, lorsqu'ils ont pris goût à une activité, ils continuent ensuite auprès du même professeur ou d'un autre dans cette activité culturelle. C'est vraiment une initiation à la culture.

Concernant la Commission scolaire, pour l'instant nous sommes en train de rédiger le règlement scolaire dans lequel figurera le Conseil des parents. Nous ne savons pas encore quelles rétributions seront données aux membres du Conseil, mais il y aura un montant prévu en tout cas pour le budget 2019. Nous étudions cela avec l'Association CO Sarine puisqu'il n'y aura qu'une seule Commission au niveau CO et nous fixerons cette rétribution aux participants du Conseil des parents de la même façon que les autres communes de la Sarine.

Au sujet de la question des traitements de M. C. Rugo, ces traitements concernent l'administration des écoles et pas du tout les enseignants. Nous ne diminuons pas le nombre d'enseignants. Le traitement des enseignants se retrouve à chaque poste (écoles primaires, CO, etc). Il ne s'agit pas d'une diminution du traitement des enseignants.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE (pages 19 à 24)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

401.434.00 <u>Produit des parcomètres</u>

Rugo Claudio (PA). J'aimerais savoir ce qui explique la diminution de la rubrique 401.434.00 "Produit des parcomètres" qui passe de 5'050'000 de francs à 4'950'000 francs. Le Conseil communal a haussé les taxes des places de stationnement, sur l'ensemble de la ville de Fribourg, ce qui déplait à grand nombre de concitoyens, de bistrotiers et de commerçants. D'ailleurs, dernièrement, j'avais parlé des places de parc à 2 francs/heure. C'est faux, c'est 45 minutes lorsqu'on est dans le pourtour de la Gare, ce qui correspond presque, à un doublement du prix du café ou en tout cas pour un tiers. Un tiers du prix du café s'ajoute si l'on décide de s'arrêter et de boire un café. Ce n'est plus 4 francs mais 6 francs le café. Je suis étonné que là il y a encore une fois, une diminution d'exactement 100'000 francs, alors que l'on a procédé à des augmentations de taxes sur tout le périmètre de la Basse-Ville (j'y étais ce matin, j'ai constaté les dégâts) et du Schoenberg. Pour encaisser les contraventions, nos policiers locaux doivent s'y mettre à deux. C'est un dédoublement de fonction. Je suis étonné qu'en ayant pratiqué ainsi un dédoublement des taxes, on ait réussi à enlever 100'000 francs dans un budget. J'ai l'explication: ce matin, sur la bordure de la piscine, il y avait dix places de parc. Dix places de parc à 2 francs, si elles sont inoccupées, cela fait zéro. On pourrait satisfaire les Verts et mettre 8 francs la place de parc, cela ne changerait rien au bord de la piscine de la Motta, parce que 10 x 8 font toujours zéro s'il n'y a personne sur les places de parc. Cela explique ces 100'000 francs de baisse. Cela veut dire que l'on garde deux francs le parking, mais on ... S'il vous plaît, je n'arrive plus à me concentrer. Je pense que M. P.-O. pourrait parfaire ses explications.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Que se passe-il dans cette rubrique? Il faut peut-être plutôt comparer les 4'950'000 francs du budget 2018 avec les comptes de 2016 qui sont de 4'891'851,45 francs. Si l'on se rapporte aux comptes, on projette en fait une augmentation de nos recettes, contrairement à ce que M. Rugo dit. Il dit "mais c'est bizarre, il y a une baisse". Oui, par rapport au budget 2017, il y a une baisse, mais nous n'avons pas encore les comptes 2017. Ce montant est plus en lien avec les aspects comptables. Vous avez raison M. Rugo, nous avons introduit le stationnement payant au Schoenberg et à la Neuveville. On sait que quand on introduit le stationnement payant, on a besoin d'une certaine durée pour donner ce qu'on pourrait appeler "une montée en puissance" des recettes. Nous avons donc budgété ceci de façon conservatrice ou prudente.

J'entends bien le Conseiller général C. Rugo qui, parfois, fait des propositions pour la gratuité du stationnement et qui, tout à coup, se plaint que l'on ne mette pas assez. Il m'est difficile de suivre la politique dans laquelle vous souhaiteriez que la Police locale influence ou oriente le produit des parcomètres. Je vous rassure, il n'y a pas d'acharnement. Peut-être avez-vous vu à la RTS un petit reportage sur les agents qui mettent les contraventions à Neuchâtel? L'agente, à la fin, disait simplement "Grâce à nous, il y a un tournus sur les places de parc. Il y a des places pour les clients des commerces. Si on ne faisait pas ce travail, les voitures seraient des voitures ventouses, au détriment de tout le monde". Nous ne nous acharnons pas. Nous faisons simplement tourner les voitures sur les places de parc. Il n'y a pas de volonté de baisse.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

V. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE (pages 25 à 35)

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Vous avez pu constater que nous avons ouvert un nouveau secteur environnement et énergie. Ceci a eu pour effet que nous avons transféré quelques postes en interne.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE (pages 36 à 42)

Pas d'observations. Adopté.

VII. INFORMATIQUE (page 43)

Steiert Thierry, Syndic. Je n'ai pas de remarques, si ce n'est que nous avons intégré la Centrale d'impression au Service d'informatique.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

XIII. CULTURE (page 44)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

820.311.00 Achat d'œuvre d'art

Vuilleumier Julien (Verts). Le groupe des Verts a pris connaissance avec grand intérêt de la rubrique "Culture" de ce budget de fonctionnement. Nous saluons les moyens supplémentaires consacrés à la culture dans ce budget 2018. Ces efforts, même s'ils sont encore modestes, indiquent une direction plus affirmée pour la culture en ville de Fribourg.

L'an passé, le budget consacré à l'achat des œuvres d'art avait suscité des débats quant aux possibilités d'augmenter une somme particulièrement modeste. Pour le budget 2018, nous remarquons une augmentation de cette rubrique 820.311.00 "Achat d'œuvre d'art" de 3'000 francs, la portant à 15'000 francs. Malgré ce geste, ce budget reste trop timide, selon nous, et nous souhaiterions qu'il soit encore revu à la hausse pour le prochain budget.

Vu la grandeur de notre ville, et son statut de centre culturel cantonal, nous avons sans doute les moyens financiers pour une ambition un peu plus importante. Nous pensons qu'il est important d'acheter des œuvres d'art pour notre ville, afin de lui donner une richesse culturelle d'année en année. Ce n'est pas avec un budget de 15'000 francs que nous allons pouvoir acquérir des œuvres majeures et mettre en place une vraie collection, tout en soutenant la scène culturelle locale.

820.490.30 <u>Taxes sur les spectacles: imputations</u>

Murith Simon (DC/vI). Je vais profiter de l'occasion pour poser une petite question concernant la taxe sur les spectacles. C'est une question qui est revenue à plusieurs reprises (la dernière fois je crois que c'était en 2014). La proposition de revoir cette taxe à la baisse – qui s'appliquait seulement

à certaines manifestations à but non lucratif - avait été balayée sous prétexte que la situation financière de notre Commune ne le permettait pas. Depuis, nous sommes plutôt bénéficiaires, malgré l'avenir qui s'annonce devant nous. J'aurais aimé savoir si le Conseil communal était en train de pencher sur une éventuelle modernisation de ce système, c'est-à-dire soit une diminution, soit quasiment une exemption, comme cela existe dans beaucoup d'autres communes en Suisse. Au final, le résultat permettrait d'avoir des manifestations culturelles ou des manifestations sportives plus accessibles à la population qui est en voie de paupérisation. Indirectement, cela permettrait aux organisateurs de ces manifestations de voir leur affluence grimper.

Rugo Claudio (PA). Je rebondis sur ce qu'a dit M. S. Murith et j'aimerais faire un petit historique qui sera repris sur l'attribution des prestations musicales dans le cadre du Conseil général. Il fut un temps où le Trio Soleil, parce qu'un employé travaillait à la Ville, animait année après année chaque fois l'apéritif du personnel de la Ville. Je propose au Conseil communal de revoir cette politique et d'attribuer en rotation, à divers orchestres professionnels de la ville, ces divers mandats et pas toujours au même musicien. On a entendu Gustav sur le pont de la Poya, on a entendu Gustav quand il y a eu le Président, on entendra encore Gustav. Il y a d'autres musiciens, il n'y en a pas qu'un. Il y a des vingtaines de groupes et je propose que ça se fasse sous forme de rotation, d'incitation.

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Par rapport à l'intervention de M. J. Vuilleumier, je tiens juste à spécifier le contenu de cette rubrique "Achat d'oeuvre d'art". Il s'agit là uniquement des créations. Tous les autres achats potentiels d'œuvres d'art sont traités par l'Administration générale dans le cadre de l'histoire de l'art. Ici, il s'agit uniquement de la commande d'œuvres d'art.

Je me dois de donner deux ou trois explications à M. S. Murith à propos de la taxe sur les spectacles, afin de savoir en quoi elle consiste. Dans l'idée, il s'agit d'une taxe qui doit être répercutée sur le prix du billet. Cette taxe a actuellement deux taux, 10% pour les billets individuels et 5% pour les abonnements. Actuellement, 415'000 francs proviennent des cinémas, 65'000 francs des théâtres et 270'000 francs des autres manifestations. Je suis, personnellement, - parce que cela n'a pas encore été thématisé par le Conseil communal -, mitigé sur le fait que la réduction de cette taxe se répercute effectivement sur le prix des billets à long terme. Alors, peut-être à court, terme mais pas forcément à long terme et c'est ce qui devrait se faire. Cependant, le Conseil communal a identifié cette thématique dans un paquet d'autres taxes qui devront être révisées. Nous avons décidé de garder ceci pour 2018 comme objet d'analyse dans l'ensemble. Pour l'instant, nous avons cinq à six taxes que nous aimerions analyser. Nous devons par ailleurs en analyser certaines, comme les eaux usées parce que c'est fédéral. Nous allons garder toute cette thématique taxe pour l'année prochaine.

Voilà mes réponses, qui répondent aussi, par ailleurs, aux questions de M. C. Rugo.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité et des Sports. Je souhaite ajouter que les taxes sur les spectacles imputent aussi les sports. Lorsque l'on va voir un match de Gottéron, par exemple, on paie une taxe sur les spectacles. La taxe sur les spectacles, dans le cadre des manifestations sportives, c'est le moyen de faire participer modestement les gens des communes voisines "aux tâches" de ville centre. On investit dans des infrastructures sportives et c'est un moyen aussi pour les communes voisines de participer. Supprimer ou baisser cette taxe aurait un impact clair dans la moins bonne participation ou la non-participation des spectateurs provenant des communes voisines. Alors oui, il faut y réfléchir. Cependant, j'ai plutôt le sentiment qu'on devrait y réfléchir dans le cadre de la fusion. A partir du moment où on aurait fusionné avec les communes

voisines il serait probablement censé de la réduire ou de la faire disparaître. Mon sentiment est qu'il est trop tôt aujourd'hui pour fondamentalement revoir ce système.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IX. SPORTS (pages 46 à 50)

Pas d'observations. Adopté.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES (pages 51 à 53)

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales. Ce Service n'existe plus puisque nous avons réparti les tâches entre le Service des écoles, qui a repris les crèches et l'accueil de jour, et le Service de l'aide sociale, qui a repris l'office du travail, les subventions sociales et les affiliations LAMal. Cette répartition des tâches s'est faite pour créer des synergies et aussi parce que la personne qui était en charge de ce Service a pris sa retraite. Nous avons repensé les tâches qui étaient données à ce Service.

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

XI. AIDE SOCIALE (pages 54 à 55)

Pas d'observations. Adopté.

XII. CURATELLES D'ADULTES (page 56)

Pas d'observations. Adopté.

XIII. AGGLOMERATION (page 57)

Pas d'observations. Adopté.

BUDGET PAR NATURE (pages narcisses)

Pas d'observations. Adopté.

Le Président. Nous en avons terminé avec l'examen du budget de fonctionnement 2018 de la Commune et pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour qui est "Verrée au café du Gothard"!

La séance est levée à 22.44 heures.

Fribourg, le 19 janvier 2018 MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain PERRITAZ

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI